

République du Sénégal
Un Peuple - Un But - Une Foi



**CENTRE
DE FORMATION
JUDICIAIRE**

SOUS -SECTION EDUCATEURS SPECIALISES

MEMOIRE DE FIN DE FORMATION

THEME :

**La problématique de la protection de remplacement :
Enjeux et perspectives.**

Présenté par :

M. Moustapha Demba

Sous la direction de Mme. Fatou

NDIAYE KAMARA

CT/MJGS

Promotion 2022 – 2025

Décembre 2025

DÉDICACES

À Allah Exalté soit-il, le Miséricordieux, le Soutien, le Détenteur des faveurs immenses.

À son messenger Muhammad (PSL).

À ma famille, pour son amour inconditionnel, son soutien inébranlable et les valeurs qu'elle m'a transmises.

À la mémoire de **Diarra Diouf Ndoye**, ma collègue, mon amie, ma sœur, arrachée à notre affection bien trop tôt, en plein cœur de cette formation que nous partageons. Ton engagement, ta bienveillance et ton sourire demeurent gravés dans nos cœurs. Puisse ce travail poursuivre, en ton honneur, la mission de protection de l'enfance à laquelle tu croyais.

À la mémoire de **Mame Ngor Diouf**, notre formateur estimé et bienveillant, qui nous a guidés avec sagesse et passion dans cette formation. Ton dévouement pour l'éducation spécialisée et ta générosité pédagogique continueront à inspirer notre pratique professionnelle.

Au Directeur Général du Centre de Formation Judiciaire (CFJ) et à tout le personnel, pour leur engagement envers l'excellence et leur soutien constant.

À mes camarades de promotion, compagnons de route et témoins de ce parcours, avec qui j'ai partagé les défis, les apprentissages et les moments de fraternité qui font la richesse de cette formation.

À tous les enfants vulnérables du Sénégal, pour qui ce travail de recherche aspire à contribuer, modestement mais sincèrement, à l'avènement d'une protection plus juste, plus inclusive et plus solidaire.

REMERCIEMENTS

Je souhaite témoigner ma gratitude la plus sincère à mon directeur de mémoire *Mme. Fatou NDIAYE KAMARA*, qu'elle trouve l'expression de toute ma reconnaissance pour avoir supervisé avec rigueur et bienveillance le parcours de ce travail de recherche. Je la remercie chaleureusement pour sa collaboration précieuse, ses orientations avisées et ses encouragements constants, qui ont alimenté la réflexion critique et l'approfondissement de cette thématique majeure de la protection de remplacement.

Je tiens par ailleurs à remercier vivement mon formateur en recherche qualitative M. Momar KANE pour m'avoir rendu les idées claires sur les méthodes, les types et les stratégies de recherche indispensables à la conduite d'une étude scientifiquement rigoureuse. Son expertise pédagogique a fortement contribué à structurer ma démarche analytique.

J'exprime également toute ma reconnaissance à l'ensemble de mes formateurs au Centre de Formation Judiciaire pour le savoir pluridisciplinaire qu'ils m'ont transmis. Leurs enseignements sont au fondement de ce travail.

Je remercie l'ensemble des directeurs, responsables, éducateurs et personnels des quatre structures enquêtées, le Centre Polyvalent de Thiaroye, SOS Village d'Enfants Dakar, l'Empire des Enfants et le Samu Social Sénégal, pour leur disponibilité, leur accueil et les précieuses informations qu'ils m'ont fournies dans le cadre de mes enquêtes de terrain. Leur engagement professionnel pour la protection de l'enfance a enrichi considérablement ma compréhension des défis et des enjeux sur le terrain.

Je remercie également tous les enfants, familles d'accueil et parents d'origine qui ont accepté de partager leurs histoires, leurs attentes et leurs perspectives, permettant à cette recherche de rester ancrée dans la réalité vécue et la parole des bénéficiaires.

Mes remerciements vont aussi aux partenaires institutionnels et aux organisations de la société civile impliquées dans la protection de l'enfance au Sénégal, qui ont facilité l'accès aux données et aux réseaux d'enquête.

Je remercie enfin toute personne qui, de près ou de loin, par son soutien moral, ses conseils, sa contribution matérielle ou informationnelle, a participé à la concrétisation de ce travail et à la valorisation de la cause de la protection de remplacement.

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AEMO : Action Éducative en Milieu Ouvert

A.N.S.D : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

ASE : Aide Sociale à l'Enfance

CADBE : Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant

CAS : Centre d'Adaptation Sociale

CIDE : Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant

C.P.P : Code de Procédure Pénale

CF : Code de la Famille

CPT : Centre Polyvalent de Thiaroye

CRC : Convention relative aux Droits de l'Enfant (Comité)

DESPS : Direction de l'Éducation Surveillée et de la Protection Sociale

DGPJS : Direction Générale de la Protection Judiciaire et Sociale

IBCR : International Bureau for Children's Rights (Bureau international des droits de l'enfant)

OGP : Ordonnance de Garde Provisoire

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONU : Organisation des Nations Unies

PPE : Projet Pour l'Enfant

PSL : Paix et Salutations de Dieu sur Lui (formule de respect prophétique)

SNPE : Stratégie Nationale de Protection de l'Enfant

UA : Union Africaine

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

TABLE DES MATIERES

DÉDICACES	ii
REMERCIEMENTS	iii
INTRODUCTION	1
Première partie : CADRE DE RÉFÉRENCE	5
CHAPITRE 1 : PROBLÉMATIQUE	6
1.1. Contexte général de la protection de l'enfance au Sénégal.....	6
1.2. Le cadre juridique et institutionnel.....	7
1.3. Les pratiques traditionnelles et le confiage.....	7
1.4. La problématique de la protection de remplacement	8
1.5. Question de recherche	10
CHAPITRE 2 : PERTINENCE DE L'ÉTUDE	11
2.1. Pertinence scientifique	11
2.2. Pertinence sociale.....	11
2.3. Pertinence institutionnelle et politique.....	12
CHAPITRE 3 : REVUE DE LA LITTÉRATURE	13
CHAPITRE 4 : CADRE CONCEPTUEL	16
4.1 Clarification conceptuelle.....	16
4.2 Cadre conceptuel	19
CHAPITRE 5 : OBJECTIFS DE RECHERCHE	21
5.1. Objectif général	21
5.2. Objectifs spécifiques.....	21
Deuxième partie : MÉTHODOLOGIE	22
CHAPITRE 6 : OPTION MÉTHODOLOGIQUE	23
6.1. Méthode de recherche	23
6.2. Type de recherche	23
CHAPITRE 7 : UNIVERS DE LA RECHERCHE	24
7.1 Cadre d'étude.....	24
7.2 Population de l'étude	24
7.3 Présentation des structures enquêtées	25
7.3.1 Présentation du Centre Polyvalent de Thiaroye (CPT).....	25
7.3.2 SOS Village d'Enfants Dakar	26
7.3.3 Empire des Enfants	27
7.3.4 Samu Social Sénégal	27
7.4 Justification du choix	27

CHAPITRE 8 : STRATÉGIES DE L'ÉTUDE	28
8.1. Recherche documentaire	28
8.2. Échantillonnage	28
8.3. Méthode d'échantillonnage	28
8.4. Techniques d'échantillonnage	28
8.5. Taille de l'échantillon	28
8.6. Collecte des données	29
8.7. Techniques de collecte de données	29
8.8. Instruments de collecte de données	29
8.9. Technique d'analyse des données	29
8.10. Pré-test des instruments	30
8.11. Administration	30
8.12. Mode de traitement des données	30
8.14. Considérations éthiques	30
CHAPITRE 9: LIMITES ET DIFFICULTÉS DE LA RECHERCHE	32
1. Limites de la recherche	32
2. Difficultés rencontrées	32
Troisième partie : ANALYSE ET INTERPRETATION DES DONNEES	34
CHAPITRE 10 : Tensions entre pratiques traditionnelles et modèles institutionnels	35
CHAPITRE 11 : Profils et parcours des enfants, complexité des trajectoires	37
CHAPITRE 12 : Professionnalisation, formation et expérience des encadrants/familles d'accueil	38
CHAPITRE 13 : Participation de l'enfant, famille et préparation à la sortie	39
CHAPITRE 14 : Enjeux structurels, coordination et systématisation	40
CHAPITRE 15 : Recommandations et Perspectives	41
CONCLUSION	43
REFERENCE BIBLIOGRAPHIQUE	45
ANNEXES	49

INTRODUCTION

Le monde contemporain est confronté à des **défis multiples** dont les répercussions affectent de manière disproportionnée les enfants, particulièrement ceux en situation de vulnérabilité¹. Parmi les quelque **2,2 milliards d'enfants** dans le monde, des millions grandissent dans des contextes marqués par la pauvreté, les conflits, les crises sanitaires et l'effondrement des structures familiales traditionnelles². Lorsque les **droits fondamentaux** des personnes et des peuples ne sont ni préservés ni effectivement appliqués, c'est l'avenir même des sociétés qui s'en trouve menacé³.

Sur le continent africain, la situation des enfants revêt une acuité particulière. L'Afrique subsaharienne compte aujourd'hui **plus de 34 millions d'enfants orphelins**, dont 11 millions ont perdu leurs parents du fait du VIH/SIDA⁴. À ces orphelins s'ajoutent des millions d'autres enfants privés de protection parentale en raison de conflits armés, de déplacements forcés, de la pauvreté extrême ou de la fragilisation des solidarités familiales⁵. Dans plusieurs pays africains, **plus de 15% des enfants sont orphelins**, une proportion qui dépasse de loin la moyenne mondiale et qui exerce une pression considérable sur les systèmes de protection existants.

Face à ces réalités, les États ont la responsabilité d'organiser des **systèmes de protection** capables à la fois de **prévenir** les séparations familiales évitables et d'assurer, lorsqu'elles deviennent indispensables, une **protection de remplacement** de qualité, respectueuse de **l'intérêt supérieur de l'enfant** et conforme aux normes internationales. La protection de remplacement désigne toute situation dans laquelle un enfant est pris en charge, temporairement ou de façon permanente, en dehors de son foyer parental⁶. Elle peut prendre diverses formes : placement dans la famille élargie (confiage), placement en famille d'accueil, accueil en institution, ou encore adoption.

¹UNICEF (2024).Rapport annuel 2024 : Défis importants pour les enfants dans le monde

² UNICEF (2024).La Situation des enfants dans le monde 2024

³ Convention relative aux Droits de l'Enfant, Préambule, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 novembre 1989.

⁴ UNICEF & ONUSIDA (2004).Les générations orphelines d'Afrique : Rapport sur les enfants orphelins et vulnérables. Genève : UNICEF, p. 2-4.

⁵ Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant (2023).Les enfants sans protection parentale en Afrique 2023. Addis-Abeba : ACERWC, p. VII.

⁶ Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants (2009), paragraphe 29(a).

Au Sénégal, le système de protection de l'enfance se caractérise par sa complexité et sa pluralité. La famille nucléaire et élargie, les acteurs religieux et communautaires, l'État, les associations, le secteur privé : tous ces acteurs interviennent, à leurs échelles respectives, pour protéger les enfants. Cette multiplicité d'intervenants reflète une réalité socioculturelle dans laquelle la famille est universellement reconnue comme le milieu naturel et privilégié de l'enfant⁷.

Cependant, les transformations socio-économiques profondes (urbanisation rapide, affaiblissement des solidarités familiales traditionnelles, pauvreté persistante) sont à l'origine de placements institutionnels plus fréquents des enfants en situation de vulnérabilité⁸. Selon les dernières analyses multidimensionnelles (MODA 2024) et les rapports de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), près de 98 % des enfants au Sénégal présentent au moins une privation dans l'accès à leurs droits essentiels, exposant plus de 7 millions d'enfants à des risques pour leur santé, leur éducation ou leur sécurité. Les régions du sud et du sud-est (Kédougou, Kolda, Sédhiou, Ziguinchor, Tambacounda) sont particulièrement concernées, et des milliers d'enfants bénéficient aujourd'hui, selon le Ministère de l'Action sociale et l'UNICEF, de mesures de protection de remplacement formelles ou informelles, pourtant encore mal quantifiées sur le plan national⁹.

La Constitution sénégalaise du 22 janvier 2001 consacre l'engagement de l'État en faveur des droits de l'enfant et de son bien-être. Cet engagement s'inscrit dans le cadre plus large de la ratification par le Sénégal des principaux instruments juridiques internationaux : la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) de 1989, la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant (CADBE) de 1990, et les Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2009.

Ces engagements internationaux se traduisent par des politiques publiques visant à garantir l'accès à la protection, à la santé, à l'éducation et à un cadre de vie propice au développement de tous les enfants¹⁰. La Stratégie Nationale de Protection de l'Enfant (SNPE), adoptée en

⁷ Convention relative aux Droits de l'Enfant (1989), Préambule.

⁸ Bureau International des Droits des Enfants - IBCR (2021). État des lieux du système national de protection de l'enfant au Sénégal. Montréal : IBCR, p. 12-15.

⁹ UNICEF, « Enfants orphelins et vulnérables », rapport d'activité Sénégal 2025 ; Ministère de la santé et de l'action sociale.

¹⁰ Gaye Daffé (2015). La situation des enfants au Sénégal : pauvreté, vulnérabilités et réponses politiques. Dakar : Africa Portal, p. 3.

2013, constitue le cadre de référence de toutes les politiques en matière de protection de l'enfance au Sénégal.

De multiples travaux de recherche démontrent l'étroite corrélation entre la qualité des politiques de protection (prévention des séparations, accompagnement familial, accueil alternatif de qualité) et l'amélioration des indicateurs de développement humain (scolarisation, santé, inclusion sociale, autonomisation)¹¹. La protection de remplacement joue ainsi un rôle structurant dans les trajectoires de vie des enfants les plus vulnérables. Elle conditionne leur accès effectif à d'autres droits fondamentaux : éducation, santé, participation, protection contre les violences et les exploitations.

La protection de remplacement ne se réduit donc pas à un simple « placement » administratif ou judiciaire. Elle constitue un dispositif complexe et multidimensionnel qui articule plusieurs composantes essentielles. Parce qu'elle conditionne l'accès effectif d'un enfant à d'autres droits essentiels, la protection de remplacement revêt un caractère **instrumental** : elle est la **clé** qui ouvre l'accès à l'épanouissement, à l'autonomie et à l'intégration sociale des enfants privés de protection parentale¹².

Dans la pratique, toutefois, un décalage préoccupant persiste entre les principes énoncés dans les textes et certaines réalités de terrain. Plusieurs études et rapports internationaux mettent en évidence des défis majeurs¹³. Ces tensions invitent à un examen approfondi des conditions permettant une protection de remplacement véritablement centrée sur l'intérêt supérieur de l'enfant.

Ainsi, ce mémoire se propose d'analyser les enjeux et perspectives de la protection de remplacement au Sénégal, identifier les obstacles et proposer des recommandations pour améliorer la qualité de la prise en charge dans le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant et des standards internationaux.

Afin de mener une étude approfondie et rigoureuse de cette problématique, le présent mémoire s'articule en trois grandes parties :

Le cadre de référence (première partie) servira à cerner davantage la protection de remplacement dans le contexte sénégalais. À travers une **problématique** clairement formulée,

¹¹ Gaye Daffé (2015), op. cit., p. 15-22.

¹² SOS Villages d'Enfants International & Service Social International (2012). Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants : Prise de position. Genève : SOS-SSI, p. 6.

¹³ Bureau International des Droits des Enfants - IBCR (2021). État des lieux du système national de protection de l'enfant au Sénégal, op. cit., p. 45-62.

cette partie apportera des précisions sur les acteurs de la protection de l'enfance, sur le financement et la gouvernance des dispositifs, ainsi que sur **l'architecture du système de protection**.

Une **revue de la littérature** approfondie donnera une vision d'ensemble des écrits scientifiques et des référentiels normatifs pertinents pour la protection de remplacement. Un **cadre conceptuel** précisera les définitions et les modèles d'analyse mobilisés. Cette partie détaillera également la **pertinence** de l'étude et énoncera ses **objectifs**.

Le cadre méthodologique (deuxième partie) explicitera les **méthodes** et **types de recherche** mobilisés dans cette étude. Il présentera **l'univers de l'étude**, les **stratégies de collecte** des données (entretiens semi-directifs, analyse documentaire, observations de terrain), **l'éthique de la recherche** ainsi que les **limites et difficultés** rencontrées.

La troisième partie, consacrée à **l'analyse et l'interprétation des données**, permettra de présenter les résultats de l'enquête, d'identifier les thèmes émergents, de discuter les constats à la lumière de la littérature, et de formuler des **recommandations opérationnelles** à l'intention des décideurs, des institutions et des professionnels de la protection de l'enfance au Sénégal.

Première partie :

CADRE DE RÉFÉRENCE

La compréhension rigoureuse d'une problématique complexe comme celle de la protection de remplacement au Sénégal exige une assise théorique et conceptuelle solide. Cette première partie s'inscrit dans cette démarche fondatrice en posant les bases intellectuelles, juridiques et scientifiques du travail de recherche.

Elle s'organise autour de cinq dimensions : la définition de la problématique et de ses enjeux, la justification de la recherche, la revue de la littérature existante, le cadre conceptuel mobilisé et les objectifs poursuivis.

Ensemble, ces cinq chapitres structurent le socle sur lequel reposeront la démarche méthodologique et l'analyse empirique qui suivront. Ils garantissent la cohérence intellectuelle et la légitimité scientifique de la recherche, en ancrant la réflexion dans les normes internationales (Convention des droits de l'enfant, Charte africaine, lignes directrices des Nations Unies) tout en restant fidèle aux réalités contextuelles du Sénégal.

CHAPITRE 1 : PROBLÉMATIQUE

1.1. Contexte général de la protection de l'enfance au Sénégal

La protection de l'enfance au Sénégal s'inscrit dans un contexte marqué par des défis socio-économiques et institutionnels persistants. Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2023, 39,1% de la population a moins de 15 ans, ce qui accentue la pression sur les dispositifs de protection, déjà limités en ressources. Les principales vulnérabilités touchant les enfants – pauvreté, violences, exploitation économique et séparations familiales – fragilisent leurs droits fondamentaux et conditionnent leur accès à un encadrement sûr, qu'il soit formel ou non formel.

Un des enjeux majeurs réside dans l'enregistrement à l'état civil : un enfant sur cinq n'est pas enregistré à la naissance. Cette absence de reconnaissance légale limite l'accès aux structures formelles – école, services sociaux ou de santé – et expose davantage les enfants à des environnements non régulés. De même, l'activité économique précoce, qui concerne plus d'un quart des enfants de 5 à 17 ans, illustre le poids des contraintes économiques dans les décisions familiales. Souvent, la nécessité de contribuer au revenu du ménage pousse les enfants vers des systèmes d'apprentissage informels ou des activités de rue, au détriment de leur sécurité et de leur développement.

Par ailleurs, les pratiques éducatives traditionnelles, comme l'envoi des garçons dans les daaras ou l'apprentissage artisanal, s'inscrivent souvent dans des logiques de protection perçue par les familles — offrir une éducation religieuse, une compétence professionnelle ou une prise en charge matérielle. Cependant, en l'absence de mécanismes de régulation et de suivi, ces contextes peuvent aussi comporter des risques de maltraitance, de traite ou d'exploitation, soulevant la question de la frontière entre intention protectrice et exposition à la vulnérabilité.

Ainsi, comprendre la protection de l'enfance au Sénégal requiert de dépasser une lecture uniquement institutionnelle pour prendre en compte les déterminants sociaux, économiques et culturels qui influencent le choix de garder un enfant dans le système formel ou de le confier à des structures non formelles.

1.2. Le cadre juridique et institutionnel

Le Sénégal a ratifié les principaux instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'enfant, notamment la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) et la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant (CADBE). Ces engagements se traduisent par un arsenal juridique national comprenant la Constitution de 2001, le Code de la Famille et diverses lois sectorielles.

L'article 20 de la Convention relative aux Droits de l'Enfant stipule que : « *Tout enfant qui est temporairement ou définitivement privé de son milieu familial, ou qui dans son propre intérêt ne peut être laissé dans ce milieu, a droit à une protection et une aide spéciales de l'État* ». Cette disposition impose aux États parties de prévoir une protection de remplacement conforme à leur législation nationale, pouvant notamment prendre la forme du placement dans une famille, de la kafalah de droit islamique, de l'adoption ou, en cas de nécessité, du placement dans un établissement approprié.

Au niveau national, la Stratégie Nationale de Protection de l'Enfant (SNPE) adoptée par le gouvernement sénégalais constitue le cadre de référence de toutes les politiques publiques en matière de protection de l'enfant. Cette stratégie vise à mettre en place un système national intégré de protection et à appuyer le changement social positif.

1.3. Les pratiques traditionnelles et le confiage

Au Sénégal, les pratiques de confiage d'enfants sont historiquement ancrées dans les dynamiques de parenté élargie, les solidarités communautaires et les références religieuses¹⁴. Elles s'inscrivent dans une longue tradition de circulation des enfants au sein des familles et des réseaux sociaux, où l'accueil d'un enfant est perçu comme une responsabilité partagée et un vecteur de cohésion sociale¹⁵.

Le confiage familial permet à des membres de la famille élargie ou à des proches de prendre en charge temporairement ou durablement un enfant, pour des raisons diverses. Celles-ci peuvent tenir au renforcement des liens familiaux, à la recherche de meilleures opportunités éducatives ou religieuses, à l'accès à des ressources économiques, mais aussi à la réponse à des situations de vulnérabilité ou de fragilisation des parents ou de l'enfant¹⁶.

¹⁴ Lallemand, S. (1993). *La circulation des enfants en société traditionnelle : Prêt, don, échange*. Paris : L'Harmattan

¹⁵ Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD). (2015). *Enquête pauvreté et structure familiale (EPSF)*. Dakar : ANSD.

¹⁶ UNICEF & Save the Children. (2013). *Étude sur les pratiques de confiage d'enfants au Sénégal* (Termes de référence et rapport d'étude). Dakar.

Dans sa logique originelle, le confiage repose sur des normes implicites de protection, de réciprocité et de contrôle social. La famille d'accueil est tenue d'assurer la subsistance, l'éducation et la socialisation de l'enfant, tandis que la famille d'origine conserve un lien symbolique et parfois matériel avec lui¹⁷. Ce dispositif informel, encadré par les règles coutumières et l'autorité des aînés, peut ainsi fonctionner comme un mécanisme de protection et de prise en charge alternative, sans intervention directe de l'État¹⁸.

Toutefois, les transformations socio-économiques, l'urbanisation et la recomposition des solidarités traditionnelles modifient progressivement les pratiques de confiage. Dans certains contextes, l'affaiblissement des régulations communautaires et la montée de la précarité font que le confiage peut se traduire par des situations de surcharge domestique, de travail excessif, de négligence, voire d'exploitation¹⁹. Ces dérives interrogent la capacité du confiage à garantir, dans tous les cas, le respect effectif des droits de l'enfant²⁰.

Ainsi, le confiage se trouve aujourd'hui au croisement de deux dynamiques : d'une part, il demeure un dispositif culturellement légitime de solidarité et de prise en charge ; d'autre part, il peut devenir un facteur de risque lorsqu'il n'est plus soutenu par des normes sociales protectrices et par un contrôle communautaire efficace²¹. Dans la perspective de la protection de remplacement, il apparaît nécessaire d'articuler la reconnaissance de cette pratique traditionnelle avec un cadre normatif et institutionnel capable d'en renforcer les fonctions protectrices et de prévenir les abus.

1.4. La problématique de la protection de remplacement

La protection de remplacement au Sénégal se trouve au carrefour de plusieurs enjeux :

Premièrement, un décalage persiste entre les normes internationales et certaines pratiques locales de prise en charge des enfants. Les Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants, adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies en

¹⁷ Lambert, S. (2009). « L'impact à long terme du confiage au Sénégal ». In *Enfants d'aujourd'hui, diversité des contextes, pluralité des parcours* (Actes de colloque). Paris : AUF.

¹⁸ Better Care Network & Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance. (2014). *Cartographie et analyse des systèmes de protection de l'enfance au Sénégal*. Dakar.

¹⁹ Comité des droits de l'enfant. (2019). *Rapport initial du Sénégal au titre du Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants* (CRC/C/OPSC/SEN/1). New York : Nations Unies.

²⁰ Tison, M. (2025). *Les enfants et la vie dans la rue : un phénomène de société au Sénégal*. Paris : Éditions L'Harmattan.

²¹ Diop, M. (2019, 12 mars). « "Denkaané" ou confiage : une pratique sociale aux mille conséquences ». *Le Soleil*. Dakar.

2009, constituent le cadre normatif de référence et reposent notamment sur les principes de nécessité et d'adéquation du placement²². Or, au Sénégal, la prédominance d'arrangements informels (confiage, accueil non déclaré) et le recours encore important aux structures résidentielles ne respectent pas toujours ces principes, en particulier en matière d'évaluation individualisée des besoins et de décisions prises dans l'intérêt supérieur de l'enfant²³.

Deuxièmement, le Sénégal fait face à un déficit de données complètes et actualisées sur le nombre d'enfants privés de protection parentale et sur les différents dispositifs de prise en charge existants. Le Comité des droits de l'enfant a ainsi recommandé à l'État de « mener une étude nationale sur le nombre, l'implantation géographique et la nature des centres de protection de remplacement », soulignant les limites du système actuel d'information et de suivi statistique en matière de protection de l'enfance²⁴.

Troisièmement, la coordination entre les acteurs demeure insuffisante. La protection de l'enfance mobilise une pluralité d'intervenants – Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection des Enfants, Ministère de la Justice (protection judiciaire et sociale), services sociaux départementaux, collectivités territoriales, organisations de la société civile et structures privées – sans qu'un mécanisme opérationnel de pilotage et de concertation ne garantisse la cohérence des interventions et des référencement des enfants²⁵.

Quatrièmement, les dispositifs de désinstitutionalisation restent limités. Le Comité des droits de l'enfant a recommandé au Sénégal de « prendre sans tarder des mesures supplémentaires en vue d'adopter une stratégie de désinstitutionalisation assortie d'un plan d'action », invitant l'État à privilégier les solutions familiales (famille élargie, familles d'accueil formalisées) plutôt que le placement en institution, conformément aux connaissances accumulées montrant que les enfants se développent mieux dans un environnement familial stable²⁶.

Cinquièmement, bien que l'État sénégalais ait engagé depuis 2024 un processus de formalisation et de professionnalisation des familles d'accueil, incluant la définition de

²² Nations Unies. (2010). *Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants* (A/RES/64/142). New York : Assemblée générale des Nations Unies.

²³ Better Care Network & Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance. (2014). *Cartographie et analyse des systèmes de protection de l'enfance au Sénégal*.

²⁴ Comité des droits de l'enfant. (2021). *Rapports périodiques valant sixième et septième rapports combinés soumis par le Sénégal* (CRC/C/SEN/6-7).

²⁵ Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance. (2013). *Stratégie nationale de protection de l'enfant au Sénégal*.

²⁶ Comité des droits de l'enfant. (2021). *CRC/C/SEN/6-7, recommandations sur la désinstitutionalisation*, et Alliance pour la protection de l'enfance en action humanitaire. (2019). *Standards minimums pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire*.

standards nationaux pour le recrutement, la formation et l'agrément des assistants familiaux, la mise en œuvre effective de ces standards demeure incomplète²⁷. La couverture territoriale, la formation initiale et continue ainsi que la supervision régulière restent limitées au regard des objectifs de qualité et de suivi individualisé des enfants confiés²⁸.

1.5. Question de recherche

Au regard de ces constats, la question centrale de cette recherche se formule ainsi :

Comment améliorer la qualité de la protection de remplacement au Sénégal pour garantir l'intérêt supérieur de l'enfant, en tenant compte des spécificités socioculturelles locales et des standards internationaux ?

Cette question se décline en plusieurs interrogations spécifiques :

- Quels sont les obstacles à la mise en œuvre effective d'une protection de remplacement de qualité au Sénégal ?
- Comment articuler les pratiques traditionnelles de confiage avec les principes de protection de l'enfant ?
- Quels dispositifs d'accompagnement et de formation sont nécessaires pour les acteurs de la protection de remplacement ?
- Comment renforcer la coordination entre les différents intervenants du système de protection de l'enfance ?
- Quelles sont les conditions d'une désinstitutionalisation réussie et progressive ?

²⁷ Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection des Enfants, avec appui des partenaires techniques. (2024). *Projet de cadre national pour les familles d'accueil au Sénégal* (documentation de travail).

²⁸ Bureau International des Droits de l'Enfant (IBCR). (2021). *État des lieux du système national de protection de l'enfant au Sénégal*.

CHAPITRE 2 : PERTINENCE DE L'ÉTUDE

2.1. Pertinence scientifique

Cette étude répond à un besoin de connaissances actualisées sur la protection de remplacement au Sénégal. Si des travaux ont été menés sur la protection de l'enfance en général, peu de recherches se sont spécifiquement intéressées à l'articulation entre les dispositifs formels et informels de prise en charge alternative, ainsi qu'aux parcours des enfants bénéficiant d'une protection de remplacement.

La recherche sur la protection de remplacement en Afrique subsaharienne demeure limitée, alors même que les enjeux sont considérables. Cette étude contribuera à enrichir la littérature scientifique francophone sur ce thème et offrira des éléments de compréhension transposables à d'autres contextes africains.

2.2. Pertinence sociale

La pertinence sociale de cette étude est triple :

Pour les enfants : améliorer les dispositifs de protection de remplacement, c'est garantir à des milliers d'enfants privés de protection parentale un environnement stable, sécurisant et propice à leur développement. Les conséquences d'une prise en charge inadaptée peuvent être dramatiques : troubles de l'attachement, déscolarisation, vulnérabilité accrue aux violences et aux exploitations²⁹.

Pour les familles : une protection de remplacement de qualité suppose un accompagnement des familles biologiques en difficulté, avec pour objectif prioritaire la réintégration familiale lorsqu'elle est dans l'intérêt de l'enfant³⁰. Il s'agit également de soutenir et former les familles d'accueil qui jouent un rôle essentiel dans le système de protection.

Pour la société : investir dans la protection de l'enfance, c'est investir dans le capital humain d'une nation. Des enfants protégés, éduqués et en bonne santé sont les citoyens de demain. À l'inverse, les carences dans la protection de l'enfance engendrent des coûts sociaux considérables (délinquance, exclusion, problèmes de santé mentale, reproduction intergénérationnelle de la pauvreté).

²⁹ Bowlby, 1969; MacLean, 2003.

³⁰ Lignes directrices ONU, paragraphes 47-52, 2009.

2.3. Pertinence institutionnelle et politique

Cette étude intervient à un moment stratégique pour la politique de protection de l'enfance au Sénégal. Le gouvernement a validé le Plan Cadre National de prévention et d'élimination **du** travail des enfants 2024-2028, et la Direction Générale de la Protection Judiciaire et Sociale du Ministère de la Justice a mis en place un cadre juridique régissant la protection de remplacement.

Les recommandations du Comité des droits de l'enfant au Sénégal (2024) appellent à des réformes structurelles, notamment l'adoption d'une stratégie de désinstitutionnalisation et la réalisation d'une cartographie des centres de protection de remplacement. Cette recherche peut fournir des données et des analyses utiles aux décideurs pour orienter les politiques publiques.

CHAPITRE 3 : REVUE DE LA LITTÉRATURE

Le champ de la protection de remplacement au Sénégal s'inscrit au croisement de profondes mutations familiales, socioéconomiques et institutionnelles. Les évolutions des représentations de l'enfance, la montée des normes internationales et la dynamique constante entre pratiques traditionnelles et réponses institutionnelles structurent un corpus scientifique de plus en plus riche et diversifié.

De nombreux travaux mettent en exergue l'importance de la famille comme premier lieu de socialisation et de protection. Le modèle africain du « fosterage » ou confiage, longtemps valorisé pour sa flexibilité et sa capacité de solidarité, se trouve aujourd'hui confronté à ses limites en contexte de crise (pauvreté, migrations, urbanisation, changement de valeurs). Plusieurs auteurs (Dembélé & Togola, 2017 ; Bourdarias, 2018) soulignent le risque d'ambiguïté entre protection et exploitation, particulièrement pour les enfants confiés à de lointains membres de la parenté ou à des structures religieuses (daaras). La tendance actuelle va vers une formalisation progressive des alternatives familiales (familles d'accueil agréées), favorisée par l'appui d'organisations internationales (UNICEF, Save the Children, Better Care Network).

La montée de l'institutionnalisation, avec le recours aux structures étatiques ou associatives, est une réponse à l'effritement des solidarités naturelles. Gaye (2024), IBCR (2021) et les observations du Comité des droits de l'enfant mettent en lumière la diversité et la complexité du paysage institutionnel, la prédominance du secteur privé et le besoin de standards communs de qualité et de suivi. La cartographie actuelle recense plus de 150 structures de prise en charge, mais la réglementation et la supervision sont encore incomplètes, et les pratiques parfois hétérogènes.

La désinstitutionnalisation reste limitée face aux contraintes socioéconomiques et au manque de solutions alternatives validées. Les difficultés d'accompagnement post-placement renforcent la vulnérabilité de certains jeunes³¹.

Les apports de la théorie de l'attachement, développée par J. Bowlby et étendue par M. Ainsworth et de nombreux cliniciens, sont aujourd'hui centraux dans la compréhension de la protection de remplacement. L'attachement est un besoin universel d'ancrage affectif, de sécurité et de stabilité : la qualité du lien qu'un enfant peut établir avec son ou ses figures de référence conditionne le développement émotionnel, cognitif et social futur. Les ruptures

³¹ Comité des droits de l'enfant, Observations finales CRC/C/SEN/CO/6-7, 2024.

répétées, les placements instables ou la carence de soin affectif peuvent générer des troubles du développement, du comportement, voire de l'insertion ultérieure³².

En contexte sénégalais, Gaye (2024) confirme les analyses internationales recommandant de privilégier des modes de prise en charge permettant la continuité des liens significatifs, la stabilité de la figure d'attachement et l'accompagnement soutenu par des adultes fiables et disponibles. La famille d'accueil ou l'encadrement institutionnel doit donc s'appuyer, autant que possible, sur les principes de la construction du sentiment de sécurité et d'appartenance. L'impact du placement sur l'attachement dépend du climat relationnel, de la capacité des adultes à reconnaître et verbaliser les émotions de l'enfant et de la prise en compte du vécu des séparations.

L'étude qualitative de Gaye (2024) révèle une prise en compte très limitée de la parole de l'enfant, malgré les prescriptions de la CIDE (art. 12). Les enfants placés témoignent de parcours faits de non-dits, de silences et de sentiments d'abandon, mais aussi de gratitude envers les structures de protection qui leur ont permis de reprendre pied scolairement ou socialement.

On observe que la réussite scolaire est souvent plus accessible aux enfants placés précocement et bénéficiant d'un suivi ajusté, alors que les placements tardifs ou subis débouchent plus fréquemment sur des orientations vers les filières professionnelles et sur des difficultés d'insertion. À la sortie du placement, le maintien ou la reconstitution de liens affectifs, ainsi que la présence d'une figure adulte de référence, apparaissent décisifs pour la réussite du parcours.

Le corpus de référence international (CIDE, CADBE, Lignes directrices de l'ONU) accompagne la structuration du secteur, mais la transposition locale est freinée par le poids des coutumes, la pluralité des démarches (formelles/informelles) et une articulation imparfaite entre familles, institutions et pouvoirs publics. La stratégie nationale SNPE, la coordination des acteurs, la mise en réseau des ONG et des associations marquent des progrès, mais les défis de la formation, de la supervision et de la professionnalisation des encadrants demeurent. Gaye (2024) rappelle la nécessité de dédiaboliser la prise en charge formelle et d'hybrider les réponses autour de la prévention, du soutien à la parentalité et du renforcement des dispositifs familiaux et communautaires.

³² Bowlby J., *Attachment and Loss*, 1969 ; Ainsworth M., *Patterns of attachment*, 1978.

La littérature contemporaine sénégalaise, confrontée au corpus international et à la parole des enfants eux-mêmes, invite à refonder la protection de remplacement sur un triptyque : contextualisation (honorer les modèles familiaux locaux sans ignorer leur crise), professionnalisation (formation, supervision, suivi), et sécurisation des parcours (projet individualisé, attention aux ruptures d'attachement, écoute des besoins, suivi post-placement). L'enjeu déontologique, éthique et politique est alors d'accorder la priorité au développement harmonieux et sécurisé des enfants, conformément aux principes fondamentaux de la théorie de l'attachement et du droit international.

CHAPITRE 4 : CADRE CONCEPTUEL

Il s'agit dans ce chapitre d'apporter des éclairages sur les concepts du sujet en procédant par deux étapes : d'abord une clarification conceptuelle ensuite un cadre conceptuel.

4.1 Clarification conceptuelle

Dans toute démarche scientifique rigoureuse, il importe d'explicitier les concepts piliers du sujet étudié afin d'assurer la cohérence théorique et la précision analytique. Le présent travail mobilise une approche pluridisciplinaire : sociologie, droit de l'enfance, psychologie, travail social, anthropologie.

Enfant

Juridiquement, l'enfant est défini, au sens de la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989, comme tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable. En Afrique, la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant retient la même limite d'âge de moins de dix-huit ans pour caractériser l'enfant. Au Sénégal, cette définition est confirmée par le Code de la famille dont l'article 276 assimile à un mineur toute personne, quel que soit son sexe, n'ayant pas encore dix-huit ans révolus.

Protection de l'enfance

La protection de l'enfance se définit comme l'ensemble organisé des lois, politiques, procédures et interventions visant à assurer la prévention, la détection et la prise en charge des situations dans lesquelles les droits fondamentaux des enfants – tels qu'énoncés dans la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE, 1989) et la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant – sont menacés, non respectés ou gravement compromis. Ce système intègre trois grands piliers :

- la prévention (actions collectives ou ciblées pour éviter l'apparition de situations à risque, telles que la pauvreté, la négligence, la maltraitance, l'exploitation ou la rupture familiale) ;
- la prise en charge (interventions pour mettre fin aux risques ou violations, incluant l'accompagnement familial, le placement en milieu ouvert ou fermé, la protection administrative, judiciaire et psychosociale) ;

- la réadaptation et la réinsertion (soutien à l'autonomie, à la résilience, réintégration sociale et suivi post-sortie).

Le concept s'inspire d'une vision holistique et décentralisée, reposant sur le principe de **l'intérêt supérieur de l'enfant**, la non-discrimination, la participation active des enfants et familles, la solidarité nationale et la coresponsabilité de l'État, de la société civile, des familles et des communautés.

La **Stratégie nationale de protection de l'enfant (SNPE)** (2016) précise que :

« La protection de l'enfant consiste à prévenir, quel que soit le contexte, la maltraitance, la négligence, l'exploitation et la violence que subissent les enfants, à y répondre et à les éliminer. »

Dans sa dimension opérationnelle sénégalaise, la protection de l'enfance articule :

- des dispositifs transversaux (éducation, santé, état civil, justice, services sociaux) ;
- des réponses formelles (placement, assistance éducative, suivi judiciaire, adoption légale) et informelles (confiage, soutien communautaire) ;
- un engagement à « mettre en place un système national intégré » réunissant acteurs publics, ONG et communautés autour d'une vision partagée du bien-être, de la dignité et de la sécurité de tous les enfants.

Protection de remplacement

La protection de remplacement désigne l'ensemble des dispositifs, mécanismes et pratiques formels ou informels mis en place pour assurer la prise en charge temporaire ou durable des enfants qui se trouvent dans l'impossibilité de bénéficier d'une protection parentale adéquate, stable et sécurisante.

Elle inclut :

- **le confiage traditionnel** : pratique coutumière par laquelle un enfant est temporairement confié à un membre élargi de la famille ou à une autre personne de confiance dans le cadre d'une solidarité familiale ou communautaire ;
- **le placement institutionnel** : accueil de l'enfant dans une structure spécialisée (centre d'accueil, foyer, institution publique ou privée) sous la responsabilité des autorités

judiciaires, administratives ou sociales, lorsque l'environnement familial est défaillant ou dangereux ;

- **le placement familial formel** : accueil de l'enfant par une famille d'accueil agréée, organisée et suivie sous mandat administratif ou judiciaire, actuellement en développement au Sénégal mais encore peu codifié.

La protection de remplacement peut être décidée dans le cadre d'une mesure judiciaire, administrative, ou à la suite d'une initiative communautaire validée par les autorités compétentes, toujours dans l'intérêt supérieur de l'enfant et selon une évaluation pluridisciplinaire de la situation.

L'État, en lien avec les collectivités locales, les ONG et les acteurs communautaires, reste responsable de garantir la qualité, la supervision, le suivi et la régularité des dispositifs de protection de remplacement selon les lignes directrices internationales (ONU, 2009).

Famille d'accueil

La famille d'accueil au Sénégal désigne une structure familiale, sélectionnée, préparée et agréée par l'autorité administrative compétente (actuellement en phase de formalisation), qui accueille à titre temporaire ou permanent un enfant séparé de sa famille biologique, en vertu d'une décision judiciaire, administrative, ou sur recommandation des services sociaux.

L'accueil familial peut être envisagé lorsque la sécurité, la santé ou le développement de l'enfant ne peuvent plus être assurés par sa famille d'origine, dans le cadre d'une mesure de protection de remplacement. Une famille d'accueil propose alors à l'enfant :

- un environnement familial structurant et sécurisant ;
- un accompagnement éducatif, psychologique et social adapté à ses besoins propres ;
- une intégration progressive au sein du groupe familial, en préservant les liens avec la famille d'origine lorsque cela est possible et souhaitable.

Au Sénégal, l'organisation de la famille d'accueil reste à codifier pleinement par des textes spécifiques, bien que le Code de la famille (articles 305–334) mentionne le placement en famille d'accueil. Les réformes en cours visent à définir des critères d'agrément, des mécanismes de suivi, et un statut clair pour ces familles, afin d'assurer la qualité, la sécurité et la durabilité de cette prise en charge conformément aux standards internationaux et aux valeurs culturelles nationales.

Institution

Pour le champ de la protection de l'enfance, l'institution renvoie à tout établissement public ou privé autorisé à accueillir et accompagner des enfants privés de milieu familial, selon des modalités fixées par le droit national et international.

4.2 Cadre conceptuel

Le schéma conceptuel de la protection de remplacement s'articule autour de plusieurs axes :

- **Intérêt supérieur de l'enfant**

Principe fondamental du droit international de l'enfance, il exige d'accorder la priorité aux besoins, aspirations et projets individuels de l'enfant, en maximisant son bien-être et sa sécurité, et en minimisant les ruptures ou pertes de repères.

- **Subsidiarité**

L'intervention publique supplée la famille uniquement lorsque celle-ci, même soutenue, ne peut assumer son rôle. Cette subsidiarité fonde la logique du placement.

- **Qualité et continuité du lien**

La qualité d'un placement de remplacement s'évalue à sa capacité à préserver ou reconstruire des liens sécurisés : familiaux, sociaux, culturels.

- **Participation de l'enfant et de sa famille**

Le respect de l'enfant comme sujet de droits impose qu'il soit informé, associé et entendu à toutes les étapes de la prise en charge. La co-construction du PPE, l'accès à l'information, l'écoute et la restitution de parole sont des axes structurants.

- **La théorie de l'attachement (Bowlby, Ainsworth)**

Pensée centrale de la psychologie développementale, l'attachement désigne le lien affectif stable et sécurisé qui unit l'enfant à ses figures parentales ou substitutives. Le placement institutionnel ou en famille d'accueil met à l'épreuve la possibilité de reconstruire un attachement sécurisé, reconnu comme clé du développement social et émotionnel harmonieux. Les ruptures répétées, l'instabilité, la carence affective institutionnelle sont reconnues comme sources de troubles du comportement, de difficultés scolaires, voire d'échec à l'insertion.

- **Styles éducatifs et contextes**

Dans la suite de Baumrind, on distingue les styles parentaux : autoritaire, permissif, démocratique, désengagé, chacun porteur de modèles de transmission différents. Le style démocratique, autant en famille qu'en institution, est mis en avant pour son équilibre entre soutien, structure et prise en compte de la parole de l'enfant.

- **Modèle écosystémique**

Le cadre d'analyse de Bronfenbrenner invite à comprendre l'enfant placé au sein de systèmes emboîtés : individu, famille, structure d'accueil, réseau institutionnel, contexte social et culturel. Cette approche aide à articuler influences proximales (relations de soin, dyades éducatives) et distales (politiques publiques, normes sociales).

CHAPITRE 5 : OBJECTIFS DE RECHERCHE

5.1. Objectif général

L'objectif général de cette recherche est **d'analyser les enjeux et les perspectives de la protection de remplacement au Sénégal**, en identifiant les obstacles à sa mise en œuvre effective et en proposant des recommandations pour améliorer la qualité de la prise en charge des enfants privés de protection parentale, dans le respect de leur intérêt supérieur et des standards internationaux.

5.2. Objectifs spécifiques

Cette recherche poursuit six objectifs spécifiques :

Objectif 1 : Identifier et décrire les différentes formes de protection de remplacement existantes au Sénégal (formelles et informelles) et leurs caractéristiques

Objectif 2 : Analyser le cadre juridique et institutionnel régissant la protection de remplacement et identifier les écarts entre les normes et les pratiques

Objectif 3 : Comprendre les parcours des enfants bénéficiant d'une protection de remplacement et identifier les facteurs favorisant ou entravant leur développement

Objectif 4 : Examiner les pratiques professionnelles des acteurs de la protection de remplacement (évaluation, accompagnement, coordination) et identifier les besoins en termes de formation et de soutien

Objectif 5 : Analyser les dispositifs de soutien aux familles biologiques et aux familles d'accueil, et leur contribution à la prévention des placements et à la réintégration familiale

Objectif 6 : Formuler des recommandations opérationnelles pour améliorer la qualité de la protection de remplacement au Sénégal, en cohérence avec les Lignes directrices internationales et les réalités locales

Deuxième partie :

MÉTHODOLOGIE

Cette présente partie donne lecture sur la manière dont la recherche est faite. Dans cette partie, nous examinerons successivement l'option méthodologique, l'univers de la recherche, la stratégie de la recherche, les limites et difficultés de la recherche et enfin l'éthique de la recherche.

CHAPITRE 6 : OPTION MÉTHODOLOGIQUE

Dans ce chapitre, il est question de préciser l'option méthodologique, c'est-à-dire la méthode de recherche et le type de recherche.

6.1. Méthode de recherche

Cette recherche adopte une approche qualitative, privilégiant la compréhension en profondeur des phénomènes étudiés plutôt que leur quantification. L'approche qualitative permet d'explorer les significations que les acteurs donnent à leurs expériences, les processus à l'œuvre, et les contextes dans lesquels se déroulent les pratiques.

La démarche s'inscrit dans un paradigme compréhensif, visant à saisir le sens que les acteurs (enfants, familles, professionnels) attribuent à la protection de remplacement et à leurs expériences. Cette posture suppose une proximité avec le terrain et une attention particulière aux discours et aux pratiques des personnes rencontrées.

6.2. Type de recherche

Il s'agit d'une recherche exploratoire et descriptive :

Exploratoire car elle vise à mieux comprendre un phénomène encore peu documenté au Sénégal, à identifier des problématiques émergentes, et à générer des hypothèses pour des recherches ultérieures.

Descriptive car elle cherche à décrire de manière détaillée les caractéristiques de la protection de remplacement au Sénégal : les dispositifs existants, les acteurs impliqués, les pratiques professionnelles, les parcours des enfants.

Cette recherche combine plusieurs **sources de données** (triangulation) pour renforcer la validité des résultats :

- Entretiens avec les acteurs clés
- Analyse documentaire
- Observations de terrain (lorsque possible)

CHAPITRE 7 : UNIVERS DE LA RECHERCHE

Dans ce chapitre, il s'agit de faire la présentation du milieu d'investigation, c'est-à-dire le cadre de l'étude et la population à l'étude. Le choix de ces structures et de ces acteurs n'est pas fortuit : il découle d'une volonté de cerner la réalité complexe et multifacette de la protection de remplacement au Sénégal.

Ainsi, nous présenterons successivement le **cadre de l'étude**, la **population à l'étude**, et enfin la **justification du choix** de ces quatre institutions emblématiques : le Centre Polyvalent de Thiaroye (CPT), SOS Village d'Enfants Dakar, l'Empire des Enfants et le Samu Social Sénégal.

7.1 Cadre d'étude

L'univers de notre recherche englobe les différents espaces géographiques, institutionnels et humains impliqués dans la protection de remplacement et la prise en charge des enfants séparés de leur famille ou en situation de grande vulnérabilité au Sénégal.

Pour cette étude, le cadre d'analyse s'articule autour de quatre structures majeures, chacune illustrant des modalités distinctes et complémentaires d'accompagnement :

- **Le Centre Polyvalent de Thiaroye (CPT),**
- **SOS Village d'Enfants de Dakar**
- **Empire des Enfants,**
- **Samu Social Sénégal**

Chacune de ces structures incarne une modalité spécifique de protection de remplacement (institutionnelle, communautaire, familiale, mobile), intégrant accompagnement individuel, actions collectives, plaidoyer et réinsertion.

7.2 Population de l'étude

La population de l'étude est constituée :

- des enfants et adolescents (filles et garçons) séparés de leur famille, résidents ou bénéficiant des services du CPT, de SOS Village d'Enfants, de l'Empire des Enfants ou du Samu Social Sénégal.
- des professionnels intervenant dans ces centres : éducateurs spécialisés, assistants sociaux, psychologues, encadrants, responsables administratifs.

- des acteurs partenaires : familles biologiques, familles d'accueil, organisations communautaires impliquées dans la prise en charge et la réinsertion.

Le choix de ces structures s'explique par leur diversité de profils (parcours des enfants accueillis, modalités de placement, dispositifs d'accompagnement), leur implantation urbaine et leur rôle central dans l'écosystème de la protection de remplacement à Dakar.

7.3 Présentation des structures enquêtées

7.3.1 Présentation du Centre Polyvalent de Thiaroye (CPT)

Le Centre Polyvalent de Thiaroye (CPT) est un établissement public relevant du ministère de la Justice, situé dans la commune de Thiaroye sur mer, à proximité du centre psychiatrique de Mbao. Construit sur le titre foncier de l'hôpital psychiatrique, il se trouve en bordure du km 18 de la route nationale ; il est délimité par le centre psychiatrique à l'est, la cité ISRA à l'ouest, la cité DPV au nord et la cité Ousmane Fall ainsi que le village Keur Ngadlél au sud.

a-Identification et évolution institutionnelle

Le CPT connaît plusieurs étapes dans son histoire institutionnelle. D'abord centre de triage des marginaux et délinquants (1965-1984), il devient en 1988 un centre dédié aux services AEMO, puis en 1996 un "centre polyvalent". Il respecte les missions définies par l'article 14 du Décret n° 81-1047 du 29 octobre 1981 : accueil, observation, stabilisation, rééducation et réinsertion sociale des mineurs placés sur décision judiciaire, par application de méthodes psycho-éducatives appropriées.

b-Organisation et ressources

La structure du CPT comprend :

- une section d'enseignement élémentaire ;
- une section technique/professionnelle ;
- un internat jeune fille ;
- un foyer socioéducatif, une bibliothèque équipée et un restaurant.

L'équipe est dirigée par une directrice secondée par des éducateurs spécialisés, des surveillantes, un personnel administratif et technique (chargé de la gestion comptable, du lien institutionnel, des permanences et de la formation), ainsi que du personnel pédagogique pour l'alphabétisation et l'enseignement professionnel.

c-Modalités de prise en charge

L'admission au CPT se fait surtout sur ordonnance judiciaire : suite à une demande d'assistance éducative, le tribunal pour enfants mandate une enquête sociale menée par un éducateur AEMO, qui analyse la situation familiale, sociale, scolaire et personnelle du mineur. Le rapport d'enquête, examiné avec les parents lors de l'audience, aboutit le plus souvent à une ordonnance de garde provisoire (OGP), possibilité prévue par l'article 597 du Code de Procédure Pénale ou par le Code de la Famille (articles 293, 593, 594).

Le centre accueille également, sur décision judiciaire, des enfants en conflit avec la loi après jugement. Les objectifs associent la réhabilitation morale, sociale et éducative à une discipline quotidienne : respect de règles de vie strictes, orientation scolaire ou professionnelle selon les capacités, accompagnement psychosocial, dispositifs d'écoute et de médiation familiale en vue de la sortie.

d-Partenariats et financement

Le CPT développe des partenariats avec des structures publiques et privées, validés par la Direction centrale. Les collaborations (réseau, collectif, conventions formelles) visent à améliorer la prise en charge des jeunes, l'accès à la formation, la réinsertion et la sensibilisation.

Le financement du centre repose exclusivement sur le budget de l'État ; aucune activité génératrice de revenus propre n'est prévue. Tout partenariat financier ou opérationnel requiert l'accord de la direction centrale.

7.3.2 SOS Village d'Enfants Dakar

SOS Village d'Enfants, implanté à Dakar depuis 1979 (site de Deni Biram Ndao), est une structure associative internationale dédiée à la prise en charge alternative de long terme des enfants orphelins, abandonnés ou privés de prise en charge parentale du fait de la séparation, du décès ou de la vulnérabilité familiale. Le village comprend 15 maisons familiales, chacune dirigée par une « Maman SOS » soutenue par des « Tantes » SOS, pouvant accueillir jusqu'à 150 enfants. L'organisation privilégie la reconstitution des fratries, dans une ambiance familiale proche de la vie ordinaire. Les enfants bénéficient d'un projet individualisé, d'un accompagnement éducatif (école maternelle et élémentaire sur site, suivi scolarité externe), d'un soutien psychologique, de loisirs, d'actions de médiation et d'un accompagnement préparant l'accès progressif à l'autonomie. Le Village d'Enfants est aussi engagé sur la prévention de la perte de la prise en

charge parentale à travers le renforcement familial, et accompagne les jeunes jusqu'à leur autonomie sociale et professionnelle.

7.3.3 Empire des Enfants

L'Empire des Enfants, fondé en 2003 et situé au centre-ville de Dakar, est un centre d'accueil associatif spécialisé dans la prise en charge des enfants garçons de 6 à 14 ans en situation de rue, victimes de violence, de trafic, d'exploitation ou d'errance. Le centre, animé par l'association éponyme, propose un accueil d'urgence de quelques semaines à plusieurs mois, en s'efforçant de garantir sécurité, dignité et bien-être aux enfants recueillis. Les bénéficiaires reçoivent une prise en charge globale : hébergement, soins, éducation informelle, activités sportives et culturelles, suivi psychologique, accompagnement à la réunification familiale ou à la réorientation sociale/professionnelle. Le centre développe également un plaidoyer actif auprès des autorités et du public pour sensibiliser contre la maltraitance et la situation d'enfance en rue. Plus de 2000 enfants ont déjà été soutenus par ce dispositif, reconnu au niveau national et international.

7.3.4 Samu Social Sénégal

Le Samu Social Sénégal, créé en 2003, est une ONG reconnue d'utilité publique, active dans la région de Dakar pour la prise en charge urgente des enfants et jeunes en grande exclusion (enfants de la rue, mineurs non-accompagnés, enfants en situation de grande précarité). L'association se concentre sur les interventions mobiles : des équipes médicales, sociales et éducatives sillonnent Dakar pour apporter aide alimentaire, soins, accompagnement psychologique, orientation sociale et protection immédiate aux enfants vulnérables dans la rue ou dans les zones à risque. Elle dispose également d'un dispositif d'hébergement d'urgence permettant l'accueil temporaire, l'évaluation médicale et psychosociale, ainsi que la préparation à la réinsertion familiale ou l'orientation vers d'autres structures partenaires (CPT, Empire des enfants, etc.). Le Samu Social Sénégal s'appuie sur une forte polyvalence professionnelle et privilégie la concertation, l'éthique de la proximité et le partenariat institutionnel.

7.4 Justification du choix

La sélection de ces structures permet de croiser les logiques publiques, associatives et privées dans le champ de la protection de remplacement, d'analyser la pluralité des trajectoires et de mieux comprendre les articulations, complémentarités et défis présents dans l'écosystème urbain dakarois. Elle répond également à un souci de représentativité des différentes réponses apportées à la vulnérabilité des enfants privés de protection parentale à Dakar.

CHAPITRE 8 : STRATÉGIES DE L'ÉTUDE

8.1. Recherche documentaire

La recherche documentaire a consisté en l'analyse de :

- Textes juridiques (conventions internationales, lois nationales, décrets, circulaires)
- Politiques publiques (Stratégie Nationale de Protection de l'Enfant, plans d'action)
- Rapports officiels (rapports du gouvernement, du Comité des droits de l'enfant, d'organisations internationales)
- Littérature scientifique (articles, thèses, ouvrages sur la protection de l'enfance en Afrique)
- Documents institutionnels (rapports d'activité, projets d'établissement)

8.2. Échantillonnage

L'échantillonnage vise à constituer un groupe de participants permettant de recueillir des données riches et diversifiées sur la protection de remplacement.

8.3. Méthode d'échantillonnage

La méthode d'échantillonnage est **non probabiliste**, c'est-à-dire que les participants ne sont pas sélectionnés de manière aléatoire mais selon des critères définis en fonction des objectifs de recherche.

8.4. Techniques d'échantillonnage

Deux techniques complémentaires sont utilisées :

Échantillonnage raisonné: sélection de participants en fonction de caractéristiques pertinentes pour l'étude (expérience professionnelle, type de structure, localisation géographique)

Échantillonnage par réseau : identification de nouveaux participants par recommandation des personnes déjà rencontrées, permettant d'accéder à des acteurs plus difficiles à identifier

8.5. Taille de l'échantillon

Compte tenu du caractère qualitatif de la recherche, la taille de l'échantillon n'est pas définie a priori mais est déterminée par le principe de **saturation théorique** : les entretiens se poursuivent jusqu'à ce que les nouvelles données n'apportent plus d'éléments significativement nouveaux.

L'échantillon cible comprend environ :

- 7 professionnels de la protection de l'enfance
- 3 familles d'accueil
- 3 familles biologiques
- 5 enfants/jeunes (selon les possibilités éthiques et pratiques)

8.6. Collecte des données

La collecte des données s'appuie sur plusieurs techniques complémentaires.

8.7. Techniques de collecte de données

Entretiens semi-directifs : conversations guidées par une grille d'entretien souple, permettant d'explorer en profondeur les expériences, les perceptions et les pratiques des participants

Analyse documentaire : étude systématique de documents pertinents pour compléter et contextualiser les données d'entretien

Observations : lorsque possible et éthiquement acceptable, observations de situations professionnelles (réunions, synthèses) pour comprendre les dynamiques de travail

8.8. Instruments de collecte de données

Guides d'entretien : élaborés spécifiquement pour chaque catégorie de participants, comportant des thèmes et des questions ouvertes permettant une exploration approfondie

Grilles d'analyse documentaire : structurant l'examen des documents selon des dimensions prédéfinies

Journal de terrain : pour consigner les observations, les réflexions et les éléments contextuels

8.9. Technique d'analyse des données

Les données qualitatives sont analysées selon la méthode d'**analyse thématique**, qui consiste à identifier, analyser et rapporter des patterns (thèmes) dans les données. Le processus comprend :

1. **Familiarisation** avec les données (transcription, lectures répétées)
2. **Codage initial** : identification systématique d'unités de sens
3. **Recherche de thèmes** : regroupement des codes en thèmes potentiels
4. **Révision des thèmes** : vérification de la cohérence et de la pertinence
5. **Définition et nomination** des thèmes finaux
6. **Production du rapport** : articulation narrative des thèmes avec illustration par des extraits

8.10. Pré-test des instruments

Les guides d'entretien ont été pré-testés auprès de deux professionnels pour s'assurer de leur clarté, de leur pertinence et de leur capacité à générer des données riches. Des ajustements ont été apportés suite à ces pré-tests.

8.11. Administration

Les entretiens ont été menés en présentiel dans des lieux garantissant la **confidentialité** et le **confort** des participants. Chaque entretien a duré entre 30 minutes et 45mn. Avec l'accord des participants, les entretiens ont été enregistrés puis retranscrits intégralement. Pour les participants refusant l'enregistrement, des notes détaillées ont été prises.

Une attention particulière a été portée à la création d'un **climat de confiance** et au respect du rythme des participants. Pour les entretiens avec les enfants, des précautions spécifiques ont été prises (présence d'un professionnel de confiance, modalités adaptées à l'âge, possibilité d'interrompre à tout moment).

8.12. Mode de traitement des données

Les données ont été traitées manuellement et avec le soutien d'outils informatiques. Les transcriptions d'entretien ont été anonymisées (suppression de tout élément permettant l'identification). Un système de **codage** a été utilisé pour organiser et analyser les données.

8.14. Considérations éthiques

Cette recherche respecte les principes éthiques fondamentaux de la recherche avec des êtres humains, particulièrement importants lorsqu'il s'agit de populations vulnérables comme les enfants :

Consentement éclairé : tous les participants ont été informés des objectifs de la recherche, des modalités de participation, du caractère volontaire, et de leur droit de se retirer à tout moment. Un document d'information et un formulaire de consentement ont été remis. Pour les enfants, l'**assentiment** de l'enfant a été recueilli en plus du consentement parental ou de l'autorité légale.

Confidentialité et anonymat : toutes les données permettant l'identification des participants ont été anonymisées. Les documents sont conservés de manière sécurisée. Dans le rapport, des pseudonymes sont utilisés.

Protection contre les préjudices : une attention particulière a été portée à éviter que la participation à la recherche cause un préjudice aux participants (détresse émotionnelle,

stigmatisation). Les entretiens avec les enfants ont été menés avec une vigilance accrue, et la possibilité d'un soutien psychologique a été prévue si nécessaire.

Respect et dignité : tous les participants ont été traités avec respect, indépendamment de leur statut, de leur parcours ou de leur situation.

CHAPITRE 9: LIMITES ET DIFFICULTÉS DE LA RECHERCHE

Toute démarche de recherche, aussi méthodique soit-elle, se confronte inévitablement à des obstacles qui restreignent ou orientent la portée des résultats produits. Ce travail n'échappe pas à cette règle et plusieurs limites ainsi que des difficultés concrètes ont été identifiées tout au long du processus.

1. Limites de la recherche

- **Non-exhaustivité de la couverture** : Malgré le souhait initial d'interroger la totalité des acteurs et bénéficiaires des structures sélectionnées (CPT Thiaroye, SOS Village d'Enfants Dakar, Empire des Enfants, Samu Social Sénégal), des contraintes de terrain, de temps et de disponibilité ont conduit à limiter l'étude à certains effectifs, profils ou périodes. Tous les enfants, équipes éducatives ou partenaires institutionnels n'ont pu être rencontrés ou interrogés, d'où une représentativité limitée.
- **Accessibilité aux informations et documents** : Dans certaines structures, l'accès intégral aux dossiers individuels ou collectifs des enfants, aux statistiques internes, ou aux archives liées à la prise en charge a été restreint par des contraintes, de disponibilité du personnel ou de protocoles stricts de protection des données.
- **Taille de l'échantillon** : Le choix méthodologique a conduit à privilégier l'entretien approfondi et le recueil qualitatif auprès d'acteurs clefs et, pour des raisons de saturation de l'information, la taille des groupes rencontrés (notamment chez les professionnels et familles d'accueil) a parfois été volontairement restreinte.
- **Temporalité du recueil de données** : L'étude de trajectoires de prise en charge nécessite souvent un recul temporel important. Certaines difficultés d'accès aux situations anciennes (anciens pensionnaires, situations closes ou suivis terminés) ont pu limiter l'analyse longitudinale.
- **Facteurs non étudiés** : Certaines modalités de la protection informelle (ex. : confiage sans cadrage institutionnel, initiatives communautaires non formalisées) ou des situations particulières (enfants en situation de handicap, sortants du système non-réinsérés) n'ont pu être étudiées en profondeur, faute d'outils ou d'accès.

2. Difficultés rencontrées

- **Contraintes de temps** : La collecte de données s'est heurtée à une gestion difficile du temps, entre obligations académiques, disponibilité des professionnels, et emplois du

temps fluctuants des enfants et intervenants. Certains entretiens ont dû être reportés ou condensés.

- **Obtention des autorisations** : L'enquête dans des structures sensibles telles que l'internat du CPT Thiaroye ou les foyers associatifs nécessite des autorisations formelles souvent longues à obtenir.
- **Coopération variable** : Si la majorité des équipes ont accepté de participer, certains éducateurs, gestionnaires ou partenaires institutionnels se sont montrés réticents ou peu disponibles pour des raisons de surcharge.
- **Contraintes liées à la sensibilité du sujet** : La recherche portant sur des mineurs vulnérables ou en situation de souffrance, certaines familles, jeunes ou professionnels ont manifesté une réserve compréhensible à l'accès ou à la communication de certaines informations jugées trop intimes ou délicates.
- **Diversité des profils rencontrés** : La diversité des parcours, des modalités de prise en charge (internat, accueil familial, prise en charge mobile...), des statuts juridiques et des territoires d'action a rendu complexe l'harmonisation des outils de collecte et d'analyse de données.
- **Limitations financières et logistiques** : L'absence de budget de recherche dédié a restreint les possibilités de déplacements.

Ainsi, malgré ces limites et difficultés, un effort constant d'adaptation, de triangulation des sources et de respect des principes éthiques a été déployé afin de garantir la robustesse, la crédibilité, et la pertinence scientifique des résultats de la présente recherche.

Troisième partie :

ANALYSE ET

INTERPRETATION DES

DONNEES

Dans un contexte sénégalais où près d'un enfant sur deux n'est pas enregistré à l'état civil et où les ruptures familiales et les vulnérabilités économiques accentuent les risques de négligence ou de maltraitance, la protection de remplacement devient un enjeu sociétal central. Cette partie analyse les enjeux, obstacles et potentialités mis en lumière lors de l'enquête réalisée dans le réseau institutionnel étatique et associatif, au prisme des cadres normatifs (CIDE, CADBE, SNPE) et des attentes de terrain. Divers acteurs ont participé à l'étude (7 professionnels, 3 familles d'accueil, 3 familles biologiques, 5 jeunes) pour rendre compte de la complexité réelle du système.

CHAPITRE 10 : Tensions entre pratiques traditionnelles et modèles institutionnels

Coexistence et tensions

Les pratiques du confiage restent extrêmement ancrées³³ : elles représentent, selon les familles interrogées, un socle ancestral de la solidarité africaine permettant de pallier la déficience parentale de court ou long terme. Cependant, ces solidarités sont fragilisées : conflits de rôle, absence de suivi, discrimination des enfants confiés par rapport aux enfants biologiques, exposition accrue au travail domestique ou à la mendicité pour certains talibés³⁴.

Verbatim professionnel

« Les familles confient leurs enfants à des proches et pensent ainsi les protéger. Mais en ville, sans réseau ni contrôle, cela bascule vite : on les envoie ‘aider la tante’, ils se retrouvent à garder des enfants, faire les courses ou pire... »³⁵.

Les enfants talibés restent un cas emblématique. Le retrait de 1500 enfants des rues, dont 1089 talibés sur une période de 9 mois à Dakar, selon Human Rights Watch, n’a pas été suivi d’investigations suffisantes sur leur sort post-‘retour’, ni d’inspections dans les daaras, soulignant la persistance des zones grises entre coutume, pauvreté et protection des droits³⁶.

Complément institutionnel

Le placement institutionnel demeure, pour beaucoup, le « dernier recours »³⁷ face aux carences du confiage quand la famille élargie ne peut ou ne veut plus assumer.

L’institutionnalisation, bien que régulée juridiquement, affiche nombre de fragilités : manque

³³ Delaunay V., « Confiage et transmission du statut social en Afrique de l’Ouest », *Cahiers d’études africaines*, 2009, pp. 35-52.

³⁴ Bureau International des Droits des Enfants - IBCR, *État des lieux du système national de protection de l’enfant au Sénégal*, Montréal, IBCR, 2021, pp. 30-35.

³⁵ Entretien semi-directif réalisé auprès d’un professionnel de la protection de l’enfance, Centre Polyvalent de Thiaroye (source anonymisée conformément à l’éthique de la recherche).

³⁶ Human Rights Watch, *Des talibés au Sénégal : rapport sur les enfants mendiants dans les daaras*, 2024 ; Comité des droits de l’enfant, *Observations finales concernant le rapport du Sénégal valant sixième et septième rapports périodiques*, CRC/C/SEN/CO/6-7, Nations Unies, 2024, pp. 12-14.

³⁷ Stratégie Nationale de Protection de l’Enfant (SNPE), Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection des Enfants, République du Sénégal, Dakar, décembre 2013, édition juin 2016, pp. 28-32.

de places, orientations par défaut, fermetures non anticipées de structures³⁸, mais surtout, absence de réflexion sur la nature du projet de vie de l'enfant³⁹.

³⁸ Direction Générale de la Protection Judiciaire et Sociale (DGPJS), *Rapport annuel sur la protection de l'enfance au Sénégal*, Ministère de la Justice, Dakar, 2022.

³⁹Convention relative aux droits de l'enfant, art. 3 (intérêt supérieur de l'enfant) ; Lignes directrices ONU relatives à la protection de remplacement pour les enfants, 2009, paragraphes 25-30.

CHAPITRE 11 : Profils et parcours des enfants, complexité des trajectoires

Parcours fragmentés et carence de stabilité

L'étude des histoires de vie recueillies documente le morcellement extrême des trajectoires⁴⁰ : trois placements en moyenne, alternance entre confiage, institutions, retours familiaux précipités, et parfois retours à l'errance⁴¹. Le manque d'information centralisée face à cette "errance institutionnelle"⁴² rend impossible la traçabilité et l'individualisation des parcours.

Verbatim jeune adulte

« J'ai d'abord été confiée à un oncle. Mais il est parti travailler à Thiès, alors je suis revenue chez ma grand-mère. Ma mère est malade. Quand elle a été hospitalisée, j'ai atterri au foyer. J'y suis entrée, sortie, revenue trois fois. A la fin, j'ai arrêté d'espérer qu'on me demande ce que je voulais »⁴³.

Qualité du projet pour l'enfant

Les professionnels comme les enfants témoignent du caractère souvent formel du PPE : réunions rares, absence d'espace réel pour la parole ou l'expression du vécu de l'enfant, décisions administratives (changement de structure, sortie, retour familial) souvent imposées sans préparation psychologique. Plus de la moitié des enfants rencontrés affirment n'avoir "jamais compris pourquoi" ils changeaient de centre ou étaient renvoyés en famille de façon abrupte.

⁴⁰ Gaye R., *La protection de l'enfance au Sénégal : représentations sociales, réglementations et récits d'enfants placés et d'anciens enfants placés*, Thèse de doctorat, Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis, 2024, pp. 261-265

⁴¹ Données issues de l'analyse de 7 histoires de vie recueillies lors des entretiens semi-directifs menés auprès de jeunes au sein des quatre structures enquêtées (CPT, SOS Village d'Enfants, Empire des Enfants, Samu Social Sénégal).

⁴² Comité des droits de l'enfant, *Observations finales concernant le rapport du Sénégal valant sixième et septième rapports périodiques*, CRC/C/SEN/CO/6-7, Nations Unies, 2024, pp. 8-10

⁴³ Entretien semi-directif réalisé auprès d'une jeune femme, anciennement accueillie au CPT et en famille d'accueil

CHAPITRE 12 : Professionnalisation, formation et expérience des encadrants/familles d'accueil

Formation/Accompagnement

Le personnel éducatif souffre unanimement de la surcharge. Quotidiennement, un éducateur gère jusqu'à 30 situations d'enfants, préparant rapports, accompagnant les rendez-vous médicaux, participant aux tâches administratives, organisant le quotidien et intervenant dans les crises. Les besoins exprimés touchent à la formation initiale : "on confie à des stagiaires la gestion de situations traumatiques sans préparation" ; à la supervision clinique, quasi-absente ; aux outils d'évaluation globale (utilisation inégale du PPE, défaut d'indicateurs partagés).

Besoin en soutien des familles d'accueil

Les familles d'accueil interviewées expriment la fatigue, le sentiment de solitude face aux difficultés extrêmes de certains enfants placés, l'absence de réseau de soutien, et surtout le manque de reconnaissance sociale et financière : "Nous sommes des confidents, parfois des thérapeutes, mais nous n'avons ni formation, ni écoute en cas de crise".

CHAPITRE 13 : Participation de l'enfant, famille et préparation à la sortie

Participation jugée formelle

Paradoxalement, alors que la CIDE consacre la participation et l'écoute de l'enfant, beaucoup dénoncent des entretiens de 'parole' perçus comme des formalismes. Un jeune évoque :

"Quand on me pose des questions, je ne dis pas tout. Je sais que parfois, ce que je dis peut me mettre en danger, ou on peut penser que je mens".

Les familles biologiques, par ailleurs, éprouvent un double sentiment d'exclusion + stigmatisation ("On nous considère comme des ratés : personne n'explique jamais vraiment le placement, on signe mais... c'est tout").

Préparation de la sortie : un maillon faible

Le retour familial est largement affirmé comme objectif prioritaire dans les discours officiels. Sur le terrain cependant, la sortie est souvent brutale, mal accompagnée, liée à des questions de place ou de budget, et peu suivie d'un soutien post-rapatriement. Cela favorise les risques de rupture, de rechute, ou de rejet ("Quand je suis revenue, ma famille ne savait plus quoi faire de moi", "J'étais gênée de revenir, j'avais changé, mais eux aussi").

CHAPITRE 14 : Enjeux structurels, coordination et systématisation

Manque de coordination et de systèmes d'information

Tous les acteurs déplorent l'absence de plateforme de concertation, d'observatoire partagé et d'outils numériques adaptés : "Chacun travaille à sa manière. Certains enfants sont sur plusieurs listes, d'autres nulle part." Ce déficit d'un système unifié empêche tout suivi longitudinal des situations, la mutualisation de ressources, et la capitalisation des bonnes pratiques.

Difficulté de désinstitutionnalisation

La désinstitutionnalisation reste un objectif lointain, entravé par le manque de familles d'accueil agréées, la rareté des alternatives sécurisantes, l'insuffisance d'investissement social pour prévenir les ruptures familiales dès l'amont.

Positivement, quelques projets innovants (maisons de l'enfance, dispositifs d'insertion sociale, groupes de parole appuyés par des ONG internationales) montrent la voie de synergies possibles, même si ces initiatives restent localisées et fragiles (manque de financement pérenne, difficulté de coordination intersectorielle, culture de la "chasse aux ONG").

CHAPITRE 15 : Recommandations et Perspectives

L'orientation stratégique du Sénégal vers une formalisation progressive des familles d'accueil constitue une inflexion majeure dans la politique de protection de remplacement. Ce chapitre présente les recommandations majeures issues de l'analyse de terrain et du corpus documentaire, puis ouvre sur les perspectives d'évolution, en soulignant particulièrement la place nouvelle des familles d'accueil dans l'architecture du système sénégalais de protection de l'enfance.

Recommandations opérationnelles

- **Renforcer le cadre juridique et normatif**
 - Finaliser et adopter rapidement une loi et des décrets d'application pour l'agrément, le statut, la formation et le suivi des familles d'accueil.
 - Définir de façon claire les mécanismes de contrôle, d'accompagnement et d'évaluation pour garantir l'intérêt supérieur de l'enfant.
- **Professionaliser et soutenir les acteurs**
 - Généraliser la formation initiale et continue pour toutes les familles d'accueil agréées.
 - Instituer des référents professionnels chargés du suivi régulier, de la supervision clinique et de la médiation en cas de crise.
 - Valoriser le statut social et financier de la famille d'accueil, intégrer des soutiens matériels et préventifs pour éviter l'épuisement des foyers d'accueil.
- **Assurer la participation et l'accompagnement**
 - Systématiser l'élaboration collaborative de projets personnalisés pour chaque enfant accueilli, associant autant que possible la famille biologique.
 - Soutenir la participation réelle et protégée de l'enfant dans toutes les décisions le concernant.
 - Développer des services d'écoute et des outils numériques pour le suivi longitudinal et la transparence du parcours.
- **Coordonner et évaluer**
 - Créer ou renforcer une plateforme nationale d'observation, d'évaluation et d'accompagnement des familles d'accueil.

- Favoriser la concertation régulière entre État, collectivités locales, ONG et instituts de formation, dans une logique de capitalisation et de partage d'expertise.

Perspectives : La famille d'accueil, levier d'une mutation systémique

- **Vers un changement de paradigme**

La famille d'accueil formelle, appelée à dépasser le rôle informel de la parenté élargie, devrait devenir à moyen terme l'acteur pivot d'une désinstitutionnalisation progressive. Sa reconnaissance et son appui contribueront à séculariser l'accompagnement individualisé, à sécuriser les parcours, et à éviter la stigmatisation ou la reproduction du lien de rupture fréquemment observé dans les institutions.

- **Consolidation progressive du dispositif**

La montée en puissance des familles d'accueil doit être soutenue par une politique continue de recrutement, d'accompagnement et de communication auprès de la société civile : cela implique d'aller au-delà du cadre légal, vers la valorisation symbolique et sociale des rôles d'accueil.

- **Évaluation et innovation**

L'observation sur le long terme des résultats des premiers placements, l'écoute de la parole de l'enfant accueilli et de sa famille biologique, et la capacité d'ajuster le dispositif au fil des retours d'expérience constituent des prérequis essentiels pour éviter de nouveaux effets pervers : institutionnalisation implicite, sélection sociale, ou standardisation excessive des modèles familiaux.

- **Priorité à la prévention et à la réinsertion**

Le processus de formalisation des familles d'accueil devra aller de pair avec un renforcement significatif de la prévention des séparations, du soutien aux familles en difficulté, et de dispositifs de retour et de réinsertion familiale, pour que le placement demeure bien une solution de dernier recours et toujours temporaire, dans l'intérêt de chaque enfant.

CONCLUSION

La problématique de la protection de remplacement constitue aujourd'hui un défi majeur au cœur des mutations sociales, économiques et familiales du Sénégal. Ce mémoire a démontré, à travers une analyse approfondie des enjeux, des pratiques et des parcours, l'importance d'une approche contextualisée et exigeante, ancrée dans les réalités du pays mais attentive aux standards internationaux.

L'étude fait ressortir la complexité d'un système où le poids des coutumes, l'essor du confiage informel, la montée des vulnérabilités et les limites institutionnelles se conjuguent pour façonner des trajectoires souvent discontinues et marquées par la fragilité. Les récits d'enfants et de familles, les témoignages de professionnels et l'examen critique de la littérature scientifique ont mis en lumière les réussites et les impasses : instabilité des parcours, insuffisance du projet personnalisé, déficit d'écoute réelle et manque de coordination entre acteurs.

Face à ces constats, l'évolution vers la formalisation progressive des familles d'accueil, amorcée depuis 2024, apparaît comme une avancée décisive. Elle doit toutefois s'accompagner d'un ensemble de garanties : un cadre normatif robuste, une formation et un accompagnement soutenus des assistants familiaux, la systématisation du projet pour l'enfant, le renforcement du lien avec la famille d'origine et la création de plateformes de concertation et d'évaluation. La réussite de ce virage dépendra de la capacité à placer l'intérêt supérieur de l'enfant au centre de chaque décision, à soutenir les familles vulnérables et à innover dans la prévention et la réinsertion.

Cette recherche recommande explicitement de dynamiser la coordination institutionnelle, d'investir dans la désinstitutionnalisation progressive, d'outiller la participation réelle de l'enfant et de ses proches, et de valoriser le rôle des professionnels et bénévoles engagés sur le terrain. L'enjeu, au final, est de permettre à chaque enfant privé de protection parentale de grandir dans la dignité, la sécurité et l'affection, condition première d'un développement harmonieux et d'un capital humain fort pour la nation.

En choisissant de refonder sa politique sur une famille d'accueil professionnalisée et un accompagnement global, le Sénégal se donne les moyens de bâtir un système de protection moderne, inclusif et respectueux de ses valeurs. Ce chantier restera évolutif : il doit se nourrir, sans relâche, de l'écoute des enfants, de l'analyse des pratiques et d'une volonté politique

constante pour passer du principe à l'effectivité des droits.

REFERENCE BIBLIOGRAPHIQUE

I. OUVRAGES GÉNÉRAUX

BOWLBY J., *Attachment and Loss*, Volume 1: Attachment, Basic Books, New York, 1969.

AINSWORTH M.D.S., *Infancy in Uganda: Infant Care and the Growth of Love*, Johns Hopkins Press, Baltimore, 1967.

BRONFENBRENNER U., *The Ecology of Human Development: Experiments by Nature and Design*, Harvard University Press, Cambridge, 1979.

CAPUL M. & LEMAY M., *De l'éducation spécialisée*, Éditions RS, Paris, 2003, 448 p.

DOLTO F., *La cause des adolescents*, Robert Laffont, Paris, 1988.

FONTAINE A.M. & POURTOIS J.P., *Regards sur l'éducation familiale : Représentation - Responsabilité - Intervention*, Collection De Boeck et Larcier, Université Paris, Bruxelles, 1998, 323 p.

GOODY J., "The Evolution of the Family", in *Handbook of Kinship: A Guide to Kinship and Family Structure*, Routledge, London, 1982.

KESSIE R.K., *Éducation et développement moral de l'enfant et de l'adolescent africains*, L'Harmattan espaces interculturels, Paris, 1996, 231 p.

FAYE, S. (1999). *La problématique des enfants de rue au Sénégal*. Québec : Université Laval / Classiques des sciences sociales.

TISON, M. (2025). *Les enfants et la vie dans la rue : un phénomène de société au Sénégal*. Paris : Éditions L'Harmattan.

II. OUVRAGES SPÉCIALISÉS ET ARTICLES SCIENTIFIQUES

ANTOINE P. & GUILLAUME A., "Mariage et divorce en Afrique", *Population*, Vol. 41, 1986, pp. 987-1005.

BAUMRIND D., "Child Care Practices Antecedent Three Patterns of Preschool Behavior", *Genetic Psychology Monographs*, 75, 1966, pp. 43-88.

CROSLAND K. & DUNLAP G., "Effective Strategies for the Management of Runaway Youth", *Child & Adolescent Social Work Journal*, Vol. 32, 2015, pp. 461-472.

DELAUNAY V., "Confiance et transmission du statut social en Afrique de l'Ouest", *Cahiers d'études africaines*, 2009, pp. 35-52.

MACCOBY E.E. & MARTIN J.A., "Socialization in the Context of the Family: Parent-Child Interaction", in *Handbook of Child Psychology*, Vol. 4, John Wiley & Sons, 1983, pp. 1-101.

LAMBERT, S. (2009). « L'impact à long terme du confiage au Sénégal ». In *Enfants d'aujourd'hui, diversité des contextes, pluralité des parcours* (Actes de colloque).

III. TRAVAUX DE RECHERCHE ET MÉMOIRES

DIAO N.R., *La fugue des mineurs pris en charge dans les centres d'internat de la Direction de l'Éducation Surveillée et de la Protection Sociale : l'exemple du Centre Polyvalent de Thiaroye et du Centre d'Adaptation Sociale de Nianing*, Mémoire de fin de formation en Éducation Spécialisée, Centre de Formation Judiciaire, Dakar, Mai 2024.

GAYE R., *La protection de l'enfance au Sénégal : représentations sociales, réglementations et récits d'enfants placés et d'anciens enfants placés*, Thèse de doctorat, Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis, 2024, 424 p.

SENE M.L., *L'écart entre le milieu familial et le milieu institutionnel dans l'éducation de l'enfant*, Mémoire de fin de formation en Éducation Spécialisée, Centre de Formation Judiciaire, Dakar, 2019.

IV. TEXTES ET DOCUMENTS JURIDIQUES

Convention relative aux droits de l'enfant (CIDE), Nations Unies, 1989.

Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (CADBE), Union Africaine, 1990.

Lignes directrices relatives à la protection de remplacement des enfants, Résolution 64/142 de l'Assemblée générale des Nations Unies, 2009.

République du Sénégal, Code de la famille, Dakar, 1973.

République du Sénégal, Code pénal, Dakar, 1973.

République du Sénégal, Code de procédure pénale, Dakar, 1965.

République du Sénégal, Loi n° 2016-14 du 08 juillet 2016 relative au parrainage et à l'adoption, Dakar, 2016.

République du Sénégal, Décret n° 81-1047 du 29 octobre 1981 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement des services extérieurs de la Direction de l'Éducation Surveillée et de la Protection Sociale, Dakar, 1981.

République du Sénégal, Décret n° 2023-679 portant organisation du Ministère de la Justice, Dakar, 2023.

V. DOCUMENTS INSTITUTIONNELS ET RAPPORTS

Comité des droits de l'enfant, *Observations finales concernant le rapport du Sénégal valant sixième et septième rapports périodiques*, CRC/C/SEN/CO/6-7, Nations Unies, 2024.

Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection des Enfants, *Stratégie nationale de protection de l'enfant (SNPE)*, République du Sénégal, Dakar, décembre 2013, édition juin 2016, 60 p.

Direction de la Protection Judiciaire et Sociale (DPJS), *Rapport annuel sur la protection de l'enfance au Sénégal*, Ministère de la Justice, Dakar, 2022.

Direction de l'Éducation Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS), *Rapport statistique annuel*, Ministère de la Justice, Dakar, 2022.

UNICEF/IBCR, *État des lieux du système national de protection de l'enfant au Sénégal*, Dakar, 2021.

Better Care Network, *Cartographie et analyse des systèmes de protection de remplacement au Sénégal*, Dakar, 2020.

Human Rights Watch, *"Des talibés au Sénégal" : Rapport sur les enfants mendiants dans les daaras*, 2024.

Save the Children, *Protection de remplacement pour les enfants vulnérables au Sénégal*, Rapport annuel, 2022.

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), *Situation Économique et Sociale du Sénégal*, Dakar, 2022.

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD). (2015). *Enquête pauvreté et structure familiale (EPSF)*.

VI. ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Organisation des Nations Unies (ONU), *Les Nations Unies aujourd'hui*, Département de l'information, Nations Unies New York, 2008, 418 p.

UNESCO, *Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous : Le développement durable commence par l'éducation*, Paris, 2014.

UNICEF, *La situation des enfants dans le monde : L'enfance en péril*, Rapport annuel, 2023.

VII. WEBOGRAPHIE

- <https://www.famille.gouv.sn> (Ministère de la Famille du Sénégal)
- <https://justice.sec.gouv.sn> (Ministère de la Justice du Sénégal)
- <https://www.sos-senegal.org> (SOS Villages d'Enfants Sénégal)
- <https://www.samusocialsenegal.com> (Samu Social Sénégal)
- <https://www.ibcr.org> (Bureau international des droits de l'enfant - IBCR)
- <https://www.ohchr.org> (Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme)
- <https://www.unicef.org/senegal> (UNICEF Sénégal)
- <https://www.bettercarenetwork.org> (Better Care Network)
- <https://unesdoc.unesco.org> (UNESCO - Documents en ligne)
- <https://tel.archives-ouvertes.fr> (HAL Thèses en ligne)

ANNEXES

GUIDE D'ENTRETIEN SEMI-DIRECTIF

Pour les enfants et jeunes

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Date _____
Lieu _____
Structure _____

Code participant _____

THÈME 1 : PRÉSENTATION ET PARCOURS

1.1 Peux-tu me dire quel est ton nom, ton âge et ce que tu aimes faire ?

- Sport, jeux, musique, dessin ?
- Amis à l'école ?
- Ce que tu aimais faire avant ?

1.2 Peux-tu me raconter, comme tu le souhaites, les différentes étapes de ton parcours ? D'où viens-tu ?

1.3 Qu'est-ce qui a changé dans ta vie ces dernières années ?

THÈME 2 : VIE DANS LE LIEU D'ACCUEIL ACTUEL

2.1 Comment se passe ta vie ici au quotidien ? Parle-moi d'une journée normale pour toi.

- L'école ?
- Les amis ?
- Les adultes qui s'occupent de toi ?

2.2 Qu'est-ce qui te plaît le plus ici ? Qu'est-ce qui te rend heureux/heureuse ?

2.3 Qu'est-ce qui te plaît le moins ? Qu'est-ce qui te rend triste ou en colère ?

- Les règles ?
- Certains adultes ?
- L'ennui ?

2.4 Te sens-tu en sécurité ici ? Peux-tu expliquer pourquoi ou pourquoi pas ?

THÈME 3 : RELATIONS AVEC LA FAMILLE

3.1 Est-ce que tu as des nouvelles de ta famille (maman, papa, frères, sœurs, grands-parents) ?

- Tu les vois comment (visites, appels, messages) ?
- Combien de fois par mois ?

3.2 Comment tu te sens quand tu penses à ta famille ou quand tu les vois ?

- Heureux, triste, confus, en colère ?
- Tu leur manques d'être ici ?

3.3 Qu'est-ce que tu aimerais pour ta relation avec ta famille ? Qu'est-ce que tu souhaites ?

3.4 Est-ce qu'il y a quelque chose que tu voudrais dire à ta famille ?

THÈME 4 : PARTICIPATION ET PROJETS

4.1 Quand il y a des décisions importantes qui te concernent (changement de centre, retour en famille, école, travail), est-ce qu'on te demande ton avis ?

- Qui prend les décisions ?
 - Tu as l'impression d'être écouté ?
- 4.2 Sais-tu quel est le projet pour toi ? (Rester ici longtemps, retourner en famille, aller à l'école, apprendre un métier, etc.)
- 4.3 Qu'est-ce que tu aimerais pour ton avenir ? Qu'est-ce que tu rêves de faire ?
- Métier, études ?
 - Où tu voudrais vivre ?
 - Avec qui ?
- 4.4 Penses-tu pouvoir réaliser tes rêves ? Qu'est-ce qui t'aiderait à les réaliser ?

THÈME 5 : BIEN-ÊTRE ET SOUTIEN

- 5.1 Avec qui peux-tu parler si tu as des problèmes ou si tu te sens mal ?
- Un adulte ?
 - Un ami ?
 - Tu as peur de parler à quelqu'un ?
- 5.2 Est-ce qu'il y a quelque chose qui te fait beaucoup de peine, de la peur ou de la colère ? (Soyez prudent et sensible)
- 5.3 Qu'est-ce qui pourrait t'aider à te sentir mieux ou plus heureux/heureuse ?
- Plus de visites en famille ?
 - Plus d'amis ?
 - Aide à l'école ?

GUIDE D'ENTRETIEN SEMI-DIRECTIF

Pour les familles d'accueil

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Date _____
Lieu _____
Structure _____

Code participant _____

THÈME 1 : PROFIL ET MOTIVATION

1.1 Pouvez-vous vous présenter ? Parlez-moi de votre famille, de votre composition familiale et de votre situation socio-professionnelle.

- Nombre de personnes dans le foyer ?
- Enfants biologiques ? Autres enfants accueillis ?
- Activité professionnelle ?

1.2 Comment êtes-vous devenu(e) famille d'accueil ? Pouvez-vous raconter les circonstances ?

- Proposition de la structure ?
- Initiative personnelle ?
- Recommandation d'une connaissance ?

1.3 Quelles étaient vos motivations à l'époque, et sont-elles toujours les mêmes ?

- Désir de venir en aide ?
- Raisons familiales (manque d'enfant, fratrie pour les enfants) ?
- Raisons religieuses ou communautaires ?

THÈME 2 : ACCUEIL DE L'ENFANT

2.1 Comment s'est déroulée l'arrivée de l'enfant (ou des enfants) dans votre foyer ? Pouvez-vous décrire ce moment ?

- Préparation avant l'arrivée ?
- Informations reçues sur l'enfant ?
- Réactions de votre famille (autres enfants, conjoint) ?

2.2 Comment décririez-vous aujourd'hui votre relation avec l'enfant accueilli ?

- Liens affectifs ?
- Place dans la famille ?
- Communication ?

2.3 Avez-vous rencontré des difficultés dans l'accueil de cet enfant ? Si oui, lesquelles ?

- Troubles du comportement ?
- Traumatismes ?
- Adaptation de l'enfant ?

2.4 Comment votre famille (enfants biologiques, conjoint) a-t-elle réagi et s'est-elle adaptée ?

THÈME 3 : ACCOMPAGNEMENT ET SOUTIEN REÇU

3.1 Quel type de suivi ou d'accompagnement recevez-vous de la part de la structure ou des services sociaux ?

- Visites de suivi ?
- Conseils pédagogiques ?
- Formation ?

3.2 De quoi auriez-vous le plus besoin pour mieux remplir votre rôle de famille d'accueil ?

- Soutien financier (allocation, indemnité) ?
- Formation spécialisée ?
- Groupes de parole ou d'échange avec d'autres familles ?

3.3 Avez-vous senti un manque de reconnaissance ou de considération pour votre travail de famille d'accueil ?

THÈME 4 : LIEN AVEC LA FAMILLE D'ORIGINE ET PROJET

4.1 Comment vivez-vous la relation avec la famille d'origine de l'enfant ? Existe-t-il un contact ?

- Visites, appels, correspondances ?
- Communication directe ou via la structure ?
- Sentiments par rapport à cette relation ?

4.2 Avez-vous connaissance du projet pour cet enfant (durée du placement, objectifs, éventuel retour en famille, scolarité) ?

- Placement temporaire ou permanent ?
- Objectifs éducatifs, professionnels ?
- Préparation d'une sortie ou d'un retour ?

THÈME 5 : REPRÉSENTATIONS ET PROPOSITIONS

5.1 Que représente pour vous le fait d'élever un enfant qui n'est pas biologiquement le vôtre ?

5.2 Pensez-vous que le rôle de famille d'accueil est reconnu et respecté dans la société sénégalaise ?

- Regard de la communauté ?
- Statut social ?
- Comparaison avec l'adoption ou le confiage traditionnel ?

5.3 Quelles améliorations ou changements proposeriez-vous au dispositif des familles d'accueil au Sénégal ?

- Formalisation du statut ?
- Soutien financier et social ?
- Formation et accompagnement ?

5.4 Recommanderiez-vous à d'autres personnes de devenir famille d'accueil ? Pourquoi ?

GUIDE D'ENTRETIEN SEMI-DIRECTIF

Pour les familles biologiques

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Date _____
Lieu _____
Structure _____
Code participant _____

PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE (SCRIPT À LIRE)

Bonjour et merci de m'accorder ce moment. Je mène une étude sur la protection de remplacement et sur les conditions d'amélioration de la prise en charge des enfants privés de protection parentale.

L'entretien dure environ 30 à 45 minutes. Vos réponses resteront confidentielles et anonymes. Vous pouvez refuser de répondre à une question ou interrompre l'entretien à tout moment.

Acceptez-vous de poursuivre ? Avez-vous des questions ?

THÈME 1 : SITUATION FAMILIALE

1.1 Pouvez-vous vous présenter et parler de votre famille ?

- Composition familiale (nombre de personnes, âges) ?
- Nombre d'enfants ?
- Situation matrimoniale / conjugale ?

1.2 Pouvez-vous raconter la situation avant le placement de votre (vos) enfant(s) ?

- Conditions de vie quotidiennes ?
- Stabilité du foyer ?
- Scolarité de l'enfant ?

1.3 Quelles difficultés principales avez-vous rencontrées avant le placement ?

- Difficultés économiques ou financières ?
- Problèmes de santé (vôtre ou de l'enfant) ?
- Conflits conjugaux ou familiaux ?

1.4 Aviez-vous reçu un soutien avant le placement (services sociaux, famille, associations, etc.) ?

THÈME 2 : LE PLACEMENT

2.1 Comment s'est prise la décision de placement ? Pouvez-vous raconter comment cela s'est passé ?

- Qui a proposé le placement (judge, service social, policier) ?
- Circonstances (enfant retiré de force, accord volontaire) ?
- Informations reçues sur le placement ?

2.2 Qui vous a informé du placement et comment avez-vous été traité(e) ?

- Explications claires des raisons ?
- Respect de votre dignité ?
- Possibilité de poser des questions ?

2.3 Comment avez-vous vécu ce moment émotionnellement ? Pouvez-vous décrire vos sentiments ?

- Choc, révolte, acceptation ?
- Sentiment d'injustice ?
- Culpabilité ?

2.4 Étiez-vous d'accord avec le placement ? Aviez-vous une autre option ?

THÈME 3 : RELATIONS AVEC LA STRUCTURE ET SUIVI

3.1 Comment se passent vos relations avec la structure ou la personne qui accueille votre enfant maintenant ?

- Communication régulière ?
- Visites possibles ?
- Accueil bienveillant ?

3.2 Avez-vous des contacts réguliers avec votre enfant ?

- Fréquence des visites ?
- Appels ou messages ?
- Conditions des contacts ?

3.3 Vous sentez-vous suffisamment informé(e) et associé(e) aux décisions concernant votre enfant ?

- Informations sur la scolarité, la santé ?
- Participation aux décisions importantes ?
- Écoute de vos opinions ?

3.4 Quelles difficultés rencontrez-vous dans le maintien du lien avec votre enfant ?

- Distance physique ?
- Restrictions des visites ?
- Manque de communication ?

THÈME 4 : PROJET DE RETOUR ET ATTENTES

4.1 Quel est votre souhait pour l'avenir de votre enfant ? Envisagez-vous un retour au foyer ?

- Retour progressif ou soudain ?
- Conditions nécessaires pour le retour ?
- Timeline envisagée ?

4.2 De quels soutiens auriez-vous besoin pour pouvoir mieux prendre soin de votre enfant à l'avenir ?

- Aide économique ou financière ?
- Accompagnement psychosocial ?
- Formation parentale ?

4.3 Avez-vous reçu une aide ou un accompagnement pour améliorer votre situation ?

- Services sociaux ?
- Organisations d'aide ?
- Aide fournie ou proposée ?

4.4 Pensez-vous que vous pouvez surmonter les difficultés qui ont conduit au placement ?

THÈME 5 : REPRÉSENTATIONS ET PERSPECTIVE

5.1 Qu'avez-vous ressenti vis-à-vis du système de protection de l'enfance et du placement ?

- Sentiment d'injustice ?
- Compréhension du système ?
- Confiance ou méfiance envers les autorités ?

5.2 Comment cette expérience a-t-elle affecté votre famille et vos relations ?

5.3 Quelles recommandations ou changements proposeriez-vous pour mieux soutenir les familles en difficulté et éviter les séparations ?

GUIDE D'ENTRETIEN SEMI-DIRECTIF

Pour les professionnels de la protection de l'enfance

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Date _____
Lieu _____
Structure _____

Code participant _____

THÈME 1 : PARCOURS ET FONCTION

1.1 Pouvez-vous vous présenter et parler de votre parcours dans le domaine de la protection de l'enfance ?

- Formation initiale ?
- Expériences antérieures ?
- Depuis quand dans ce domaine ?

1.2 Pouvez-vous décrire votre fonction actuelle et vos responsabilités principales au sein de cette structure ?

1.3 Qu'est-ce qui vous a motivé à travailler dans la protection de remplacement ?

THÈME 2 : PRATIQUES DE PRISE EN CHARGE

2.1 Comment se déroule le processus d'accueil et de placement d'un enfant dans votre structure, de la demande initiale jusqu'à la décision ?

- Qui décide du placement (juge, service social, direction) ?
- Quels documents ou évaluations sont nécessaires ?
- Quel est le délai entre la demande et l'accueil ?

2.2 Quels sont les principaux profils d'enfants que vous accueillez ?

- Âges, sexes ?
- Motifs du placement (orphelinat, abandon, maltraitance, rue, etc.) ?
- Durée moyenne du placement ?

2.3 Comment élaborez-vous le projet personnalisé pour chaque enfant ? Qui y participe ?

- Évaluation initiale ?
- Définition des objectifs ?
- Révision du projet ?

2.4 Quels outils ou méthodes utilisez-vous pour suivre la progression et le bien-être de l'enfant ?

- Dossier individuel ?
- Réunions d'équipe ?
- Évaluations psychosociales ?

THÈME 3 : RELATIONS AVEC LES FAMILLES

3.1 Comment s'effectue le maintien du lien entre l'enfant et sa famille biologique ?

- Visites, appels, correspondances ?
- Fréquence et conditions ?
- Obstacles rencontrés ?

3.2 Comment communiquez-vous avec les parents biologiques ? Les tenez-vous informés des progrès de leur enfant ?

3.3 Quelles sont, selon vous, les principales difficultés dans la relation avec les familles biologiques ?

- Acceptation du placement ?
- Communication ?
- Préparation du retour ?

3.4 Comment gérez-vous les familles d'accueil (si applicable) ? Quels rapports avez-vous avec elles ?

- Formation, supervision ?
- Formalisation du statut ?
- Défis rencontrés ?

THÈME 4 : RESSOURCES, FORMATION ET CONTRAINTES

4.1 De quelles ressources dispose votre structure pour assurer une prise en charge de qualité ?

- Ressources humaines (effectifs, postes vacants) ?
- Ressources matérielles (locaux, équipements) ?
- Ressources financières (budget, stabilité) ?

4.2 Avez-vous accès à la formation continue ? Quels besoins d'apprentissage identifiez-vous ?

- Formation en psychotraumatologie ?
- Communication non-violente ?
- Médiation familiale ?

4.3 Disposez-vous d'une supervision ou d'un soutien psychologique en raison des enjeux émotionnels de ce métier ?

4.4 Quels sont les principaux obstacles ou contraintes que vous rencontrez dans votre travail quotidien ?

- Manque de coordination entre services ?
- Cadre juridique insuffisant ?
- Manque d'informations sur les enfants ?

THÈME 5 : REPRÉSENTATIONS, ENJEUX ET PERSPECTIVES

5.1 Selon vous, quels sont les principaux enjeux de la protection de remplacement au Sénégal aujourd'hui ?

- Qualité des prises en charge ?
- Tension entre confiage traditionnel et protection formelle ?
- Coordination des acteurs ?

5.2 Qu'en est-il de la tension entre les pratiques traditionnelles de confiage et les normes institutionnelles de protection ?

- Comment ces deux logiques se cohabitent-elles ?
- Risques et opportunités ?

5.3 Pensez-vous que le système actuel garantit l'intérêt supérieur de l'enfant ? Pourquoi ?

5.4 Que pensez-vous du processus de formalisation des familles d'accueil et de désinstitutionnalisation ?